



**CONVENTION  
TERRITORIALE GLOBALE (CTG)  
DE SERVICES AUX FAMILLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
des BALLONS des HAUTES-VOSGES**

**01.01.2021 - 31.12.2021**

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

La **Caisse d'Allocations Familiales des Vosges** représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Jérôme L'HOMMÉ et par sa Directrice, Madame Marie-Christine KLOPP, dûment autorisés à signer la présente convention,

Ci-après dénommée « la Caf des Vosges »

Et

La **Communauté de Commune des Ballons des Hautes-Vosges**, représentée par son Président, Monsieur Dominique PEDUZZI, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommée « la CCBHV »

Le **Conseil Départemental des Vosges** représenté par son Président, Monsieur François VANNSON, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommé « le Cd des Vosges »

La **Mutualité Sociale Agricole Lorraine** représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Bernard HELLUY et par son Directeur Général, Monsieur Gilles CHANDUMONT, dûment autorisés à signer la présente convention,

Ci-après dénommée « la Msa Lorraine »



La **Commune de Bussang**, représentée par son Maire, Monsieur Bachir AID, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Ferdrupt**, représentée par son Maire, Monsieur Etienne COLIN, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Le Ménil**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-François VIRY, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Le Thillot**, représentée par son Maire, Monsieur Michel MOUROT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Rupt Sur Moselle**, représentée par son Maire, Monsieur Stéphane TRAMZAL, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommées « les collectivités signataires »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

# Sommaire

Article préliminaire : Préambule .....	6
Article 1 : Objet de la convention territoriale globale .....	8
Article 2 : Champs d'intervention de la Caf des Vosges .....	8
Article 3 : Champs d'intervention du Conseil Départemental des Vosges.....	8
Article 3 Bis : Champs d'intervention de la Msa Lorraine .....	9
Article 4 : Champs d'intervention de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges.....	11
Article 5 : Objectifs partagés au regard des besoins.....	12
Article 6 : Engagements des partenaires.....	13
Article 7 : Modalités de collaboration .....	14
Article 8 : Echanges de données.....	15
Article 9 : Communication .....	15
Article 10 : Evaluation .....	16
Article 11 : Durée de la convention.....	16
Article 12 : Exécution formelle de la convention .....	16
Article 13 : Fin de la convention .....	17
Article 14 : Recours.....	18
Article 15 : Confidentialité.....	18
Annexe 1 : Diagnostic partagé.....	20
Annexe 2 : Liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires	70
Annexe 3 : Schéma de développement.....	72
Annexe 4 : Evaluation de la démarche .....	77
Annexe 5 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg.....	85
Annexe 6 : Annuaire de correspondance.....	88
Annexe 7 : Délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Vosges .....	91
Annexe 8 : Délibération du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale Plénier Lorraine ...	93
Annexe 9 : Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes.....	96



Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action Sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf),

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf),

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caf des Vosges en date du 14 février 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg et celle du 16 décembre 2021 concernant le projet de CTG pour le territoire,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Vosges en date du 13 décembre 2021 figurant en annexe 7 de la présente convention,

Vu la délibération du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale Plénier Lorraine en date du 16 avril 2021 figurant en annexe 8 de la présente convention,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges en date du 22 novembre 2021 figurant en annexe 9 de la présente convention,

Vu la délibération de la Commune de Bussang en date du 16 décembre 2021,

Vu la délibération de la Commune de Ferdrupt en date du 3 novembre 2021,

Vu la délibération de la Commune de Le Ménil en date du 8 novembre 2021,

Vu la délibération de la Commune de Le Thillot en date du 29 novembre 2021,

Vu la délibération de la Commune de Rupt sur Moselle en date du 20 décembre 2021,

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La Branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la Branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités territoriales. Les communes (*et leur regroupement*) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.



Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités territoriales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par les institutions et collectivités.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Vosges, le Cd des Vosges, la Msa Lorraine et la CCBHV souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes (*figurant en annexe 1 de la présente convention*).
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (*annexe 1*).
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (*annexe 1*).

## ARTICLE 2 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF DES VOSGES

Les interventions de la Caf des Vosges, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la CCBHV ont pour finalités :

- ✓ **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.**
- ✓ **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.**
- ✓ **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.**
- ✓ **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.**

## ARTICLE 3 - CHAMPS D'INTERVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Chef de file de l'action sociale départementale, le Cd des Vosges a pour finalités, au titre de ses interventions, de :

- **Déployer les objectifs définis par les élus de l'Assemblée Départementale, dans le cadre du plan Vosges Ambitions 2021 et des missions définies dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles.**



- **Assurer la promotion des solidarités et de la cohésion sociale, notamment dans les domaines de l'insertion des bénéficiaires du RSA, de l'autonomie pour les personnes âgées et personnes handicapées, de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Maternelle et Infantile.**
- **Mettre en œuvre la loi NOTRe qui a confié au Département, conjointement avec l'État, l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, visant à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.**

Compétence première du département, l'action sociale départementale est l'expression de la solidarité de la collectivité à l'égard de tous les vosgiens. Travaillant en proximité, accessible, s'inscrivant dans un maillage territorial efficace et dynamique, le Cd des Vosges accueille, accompagne et prend soin des vosgiens à tous les âges de la vie.

### **ARTICLE 3 BIS - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA MSA LORRAINE**

La Msa Lorraine propose à ses ressortissants une politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au grand âge et qui repose sur les valeurs fondatrices de l'institution : responsabilité, solidarité, proximité.

Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants, en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la Msa Lorraine s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique, avec une approche globale de l'accompagnement social « interbranches », une culture de la proximité, le sens de l'innovation, la maîtrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

L'engagement de la Msa Lorraine s'articule autour de plusieurs orientations et actions :

- ✓ **Accompagner les familles dans leur parcours de vie**
  - améliorer les conditions de vie des familles du régime agricole et participer, pour toutes les familles, aux politiques publiques de rééquilibrage territorial,
  - cultiver l'esprit d'innovation et soutenir les initiatives locales,
  - s'appuyer sur le développement des compétences sociales, la citoyenneté de proximité, les solidarités et les ressources des territoires ruraux,

- proposer aux familles une action globale à l'image de son guichet unique de protection sociale, avec une déclinaison en 6 thématiques : accueil du jeune enfant, équilibre vie personnelle-vie professionnelle (*accueils périscolaire et extrascolaire*), appui au développement des services sur les territoires (*Contrat Enfance Jeunesse et chartes territoriales «avec les familles»*), appui à la parentalité et à l'accès aux vacances.
- ✓ **Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes**
- versement de prestations extralégales (*installation dans le premier logement autonome, aide au BAFA, bons vacances...*),
  - mise en place de campagnes et d'outils de prévention santé (*Instants Santé Jeunes, CRE@ction Santé, Mois sans tabac...*),
  - organisation de deux appels à projets pour les 13-22 ans et d'un concours pour les collégiens (*Appel à Projets Jeunes, concours Le Pré Vert*),
  - conclusion de partenariats avec des associations de jeunes (*MRJC, Familles Rurales...*).
- ✓ **Accompagner des actifs en difficulté socio-économique**
- accompagnement social individuel et collectif dans et vers l'emploi,
  - promotion de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et la promotion de l'accompagnement global des salariés en insertion,
  - prévention du risque de suicide auprès des ressortissants agricoles.
- ✓ **Favoriser l'inclusion des personnes handicapées**
- accès aux droits des personnes handicapées,
  - inclusion des travailleurs handicapés dans leur territoire de vie,
  - soutien aux actions innovantes, notamment celles permettant des passerelles entre milieu protégé et milieu ordinaire.
- ✓ **Promouvoir la qualité de vie à la retraite (*le Bien Vieillir*) et l'accompagnement des retraités pour favoriser la préservation de leur autonomie**
- développer des actions collectives de prévention, en lien avec la politique inter-régime pour le Bien Vieillir,
  - favoriser l'accompagnement à domicile, en harmonisant la politique de prévention de la perte d'autonomie des retraités les plus fragiles,
  - promouvoir le soutien aux aidants,
  - lutter contre l'isolement,
  - proposer aux personnes âgées fragiles une offre d'hébergement de proximité orientée vers leur participation à la vie sociale et le maintien de leur autonomie.



## **ARTICLE 4 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES-VOSGES**

### **Compétences obligatoires**

- **Développement économique :**
  - Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires.
  - Création, aménagement et entretien de bâtiments relais à caractère industriel, artisanal, commercial ou de services.
  - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- **Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme.**
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.**
- **Aménagement de l'Espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :**
  - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
  - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Compétences optionnelles**

- **Politique du logement et du cadre de vie.**
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.**
- **Actions sociales d'intérêt communautaire : création, animation et gestion d'un relais assistants maternels (RAM) ou tout autre dispositif venant s'y substituer.**
- **Création et gestion des Maisons de Services Aux Publics.**
- **Mobilité.**



Compétences facultatives- **Culture, sport, loisirs:**

- Accompagnement des manifestations culturelles, sportives et de loisirs organisés sur le territoire communautaire par des organismes ou associations de plusieurs communes dont l'audience et les retombées médiatiques présentent un intérêt départemental ou régional, voire national ou international.
- Accompagnement des structures dont l'action culturelle a une audience et dont les retombées médiatiques présentent un intérêt départemental ou régional, voire national ou international.
- Amélioration de la desserte et de la réception des émissions de télévision.
- **Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.**
- **Mise en cohérence des projets touristiques de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, tout en préservant l'aspect environnemental : Création et gestion des pistes cyclables en site propre et voies vertes et opérations contribuant à leur promotion sur le territoire.**
- **Animation de l'Espace Santé du Pays et éducation thérapeutique du patient.**

**ARTICLE 5 – OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

Le diagnostic issu des données froides et du recueil des équipements et services existants sur la CCBHV a permis d'identifier les besoins prioritaires du territoire de la Communauté de Communes pour l'élaboration d'un projet de territoire communautaire.

Les champs d'intervention et objectifs conjoints sont :

- **d'améliorer la connaissance et de renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire**

**Axe 1 : Recenser et communiquer les offres de services**

Objectif 1 : Piloter la Convention Territoriale Globale sur l'ensemble du territoire

Objectif 2 : Penser un schéma de développement répondant aux besoins identifiés sur le territoire Communautaire



Le schéma de développement (annexe 3) qui décline, pour chaque objectif : les objectifs opérationnels, les modalités de mise en œuvre, les moyens (*humains et financiers*), l'échéance, les résultats attendus et les indicateurs d'évaluation, ainsi que la liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires (annexe 2) à la présente convention, précise les moyens mobilisés **par chacun des partenaires**, dans le cadre des champs d'intervention conjoints.

Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf des Vosges, le Conseil Départemental des Vosges, la Mutualité Sociale Agricole Lorraine, la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges et les collectivités signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités signataires à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec certaines collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité signataire compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

A compter de 2021, la collectivité membre d'un EPCI signataire d'une Convention Territoriale Globale permet aux opérateurs de type Accueil de Loisirs Sans Hébergement ou Equipement d'Accueil du Jeune Enfant de bénéficier de « bonus territoire Ctg » selon les critères d'attribution en vigueur.

De leur côté, les collectivités signataires s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)



## ARTICLE 7 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (*personnels qualifiés et en quantité*) et matériels (*données, statistiques, etc.*) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place une nouvelle gouvernance qui se décline de la manière suivante :

- **L'instance de collaboration politique est le Comité de Pilotage Ctg.** Il est composé de représentants de la Caf des Vosges, du Cd des Vosges, de la Msa Lorraine, de la CCBHV et des collectivités signataires.

Il se réunit 1 fois par an minimum, puis selon les besoins.

Les parties conviennent, d'un commun accord, que des personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce Comité de Pilotage à titre consultatif.

Cette instance décisionnelle :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents Comités de Pilotage thématiques existants,
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le Comité de Pilotage sera co-piloté par la Caf des Vosges, le Cd des Vosges, la Msa Lorraine, la CCBHV et les collectivités signataires.

- **L'instance de collaboration technique est le Comité Opérationnel Ctg,** constitué des référents de la CCBHV, du Cd des Vosges, de la Msa Lorraine, de la Caf des Vosges et des collectivités signataires.

Il a pour mission de préparer les décisions pour la commission décisionnelle : le Comité de Pilotage Ctg. Il met en œuvre et évalue les objectifs du schéma de développement figurant en annexe 3 de la présente convention, en lien avec les référents de la Ctg, du Cd des Vosges, de la Msa Lorraine, de la CCBHV, de la Caf des Vosges et des collectivités signataires. Ce document constitue la feuille de route de la Convention Territoriale Globale et est ajusté annuellement en fonction des réalisations.

Le Comité Opérationnel se réunit selon les besoins.



Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 5 de la présente convention.

#### **ARTICLE 8 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Rgpd par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (*ou mises à disposition*) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

#### **ARTICLE 9 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.



## **ARTICLE 10 - EVALUATION**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe 4.

## **ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

## **ARTICLE 12 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine, ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.



### ARTICLE 13 - FIN DE LA CONVENTION

#### - Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf des Vosges, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

#### - Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf des Vosges, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

#### - Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

#### - Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.



**ARTICLE 14 - RECOURS**

**Recours contentieux**



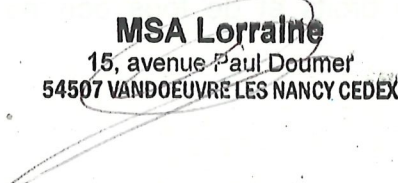
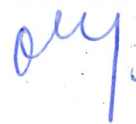
Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 15 - CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Epinal, le 20 décembre 2021

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

<p><b>La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges</b> Le Président, Dominique PEDUZZI</p> 	<p><b>Le Conseil Départemental des Vosges</b> Le Président, François VANNON</p> 
<p><b>La Mutualité Sociale Agricole Lorraine</b> Le Directeur Général, Gilles CHANDUMONT</p> <p><b>MSA Lorraine</b> 15, avenue Paul Doumer 54507 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX</p> 	<p><b>La Mutualité Sociale Agricole Lorraine</b> Le Président du Conseil d'Administration, Bernard HELLUY</p> 



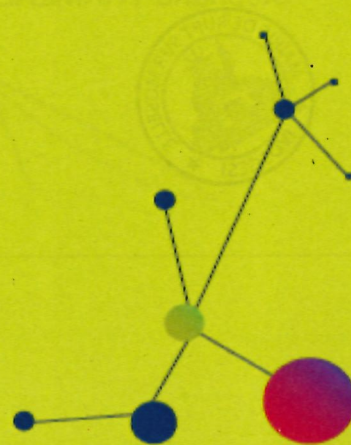
<p><b>La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges</b> La Directrice, Marie-Christine KLOPP</p>  	<p><b>La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges</b> Le Président du Conseil d'Administration, Jérôme L'HOMMÉ</p>  
<p><b>La Commune de Bussang</b> Le Maire, Bachir AID</p> 	<p><b>La Commune de Ferdrupt</b> Le Maire, Etienne COLIN</p>  
<p><b>La Commune de Le Ménil</b> Le Maire, Jean-François VIRY</p>  	<p><b>La Commune de Le Thillot</b> Le Maire, Michel MOUROT</p>  
<p><b>La Commune de Rupt Sur Moselle</b> Le Maire, Stéphane TRAMZAL</p>  	





Annexe1

Diagnostic partagé







## Présentation du territoire

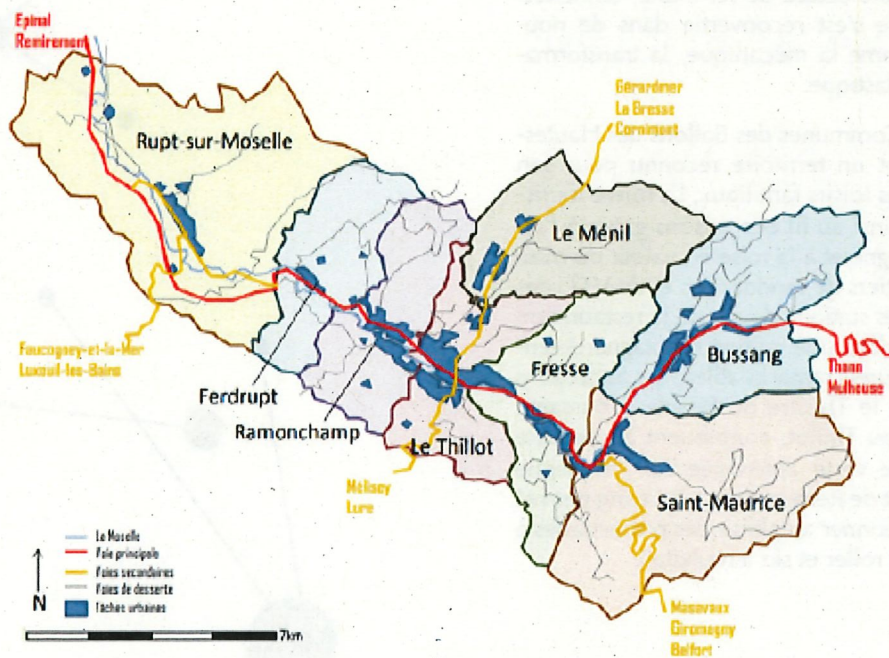
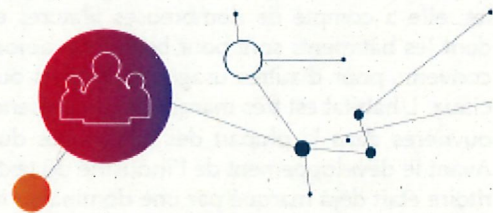


### Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges (CCBHV) a été créée le 1er janvier 2013. Elle est issue de la fusion de la Communauté de Communes des Mynes et Hautes-Vosges du Sud, de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges et de la Source de la Moselle, du Syndicat de Piscine de Le Thillot et du Syndicat de Gestion des Déchets SIVEIC.

Elle est composée des 7 communes de la haute vallée de la Moselle, à partir de la source à Bussang jusqu'à Rupt Sur Moselle, auxquelles s'adjoint la commune de Le Ménil, située en direction du col menant à la vallée de la Moselotte. La Communauté de Communes Ballons des Hautes-Vosges comporte ainsi huit communes :

- Bussang
- Ferdrupt
- Fresse-sur-Moselle
- Le Ménil
- Le Thillot
- Ramonchamp
- Rupt-sur-Moselle
- Saint-Maurice-sur-Moselle







La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges compte aujourd'hui 15 256 habitants. Les communes les plus peuplées sont Rupt Sur Moselle et Le Thillot avec approximativement 3 500 habitants. La commune la moins peuplée est Ferdrupt avec environ 700 habitants.

Située à l'extrémité sud-est du Département des Vosges, cette vallée est traversée par la Route Nationale 66 qui conduit à l'Alsace du Sud par le col de Bussang. La circulation routière y est importante. La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges se caractérise également par la particularité d'être limitrophe avec les départements de la Haute-Saône, du territoire de Belfort et du Haut-Rhin. Sa position géographique permet également à ses habitants de bénéficier des services développés sur les territoires communautaires voisins notamment les communes de Remiremont et Cornimont.

La Communauté de Communes se caractérise par deux réalités issues de la géographie du territoire et de son histoire : une partie haute de la vallée à dominante touristique importante et la partie basse à dominante plus industrielle.

La vallée de la Moselle a longtemps été un bastion de l'industrie textile aujourd'hui presque disparue. En effet, elle a compté de nombreuses filatures et tissages, dont les bâtiments sont pour beaucoup aujourd'hui reconvertis pour d'autres usages industriels ou commerciaux. L'habitat est très marqué par la présence de cités ouvrières dans la plupart des communes du territoire. Avant le développement de l'industrie du textile, ce territoire était déjà marqué par une dominante industrielle : mine de cuivre, manufacture de fer blanc, tanneries. Aujourd'hui, la filière s'est reconvertie dans de nouveaux domaines comme la mécanique, la transformation des métaux, le plastique.

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges est également un territoire reconnu pour son atout touristique et ses loisirs familiaux. La filière touristique se développe ainsi au fil des saisons grâce à l'attractivité de la montagne et à la mise en valeur du massif proposant des sentiers de randonnées et de VTT, des sites de parapente, des stations de ski, de la restauration et de l'hébergement dans une culture montagnarde enracinée. Des sites naturels remarquables, des attractions culturelles telles que le Théâtre du Peuple à Bussang, les mines de cuivre au Thillot, contribuent à une forte attractivité. Une voie verte aménagée sur l'ancienne voie ferrée qui menait de Remiremont à Bussang permet également de s'abandonner au plaisir des promenades à pieds, en vélos ou en roller et ski à roulettes.

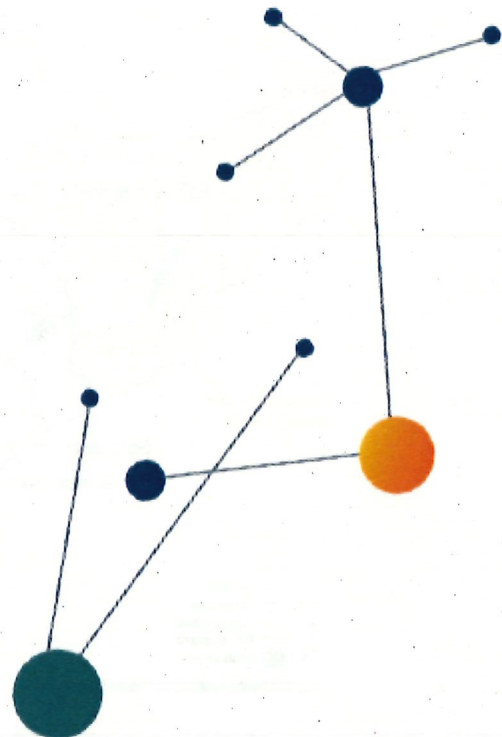
2

Elle possède également une forte activité dans la filière bois, atout majeur des espaces de montagne.

Le diagnostic de la convention territoriale globale sera réalisé en lien avec les enjeux du projet de territoire en cours sur la communauté de communes et notamment l'axe 1 « Bien vivre pour Tous, des Bas en Hauts » et surtout les deux objectifs suivants :

- Développer les liens sociaux de solidarité entre les générations et entre les communes du territoire.
- Œuvrer ensemble pour un avenir commun.

Pour les besoins du diagnostic, en cohérence avec les réalités du territoire, les données de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges seront comparées à celles du Département des Vosges et/ou du National.







## Fiche n°1

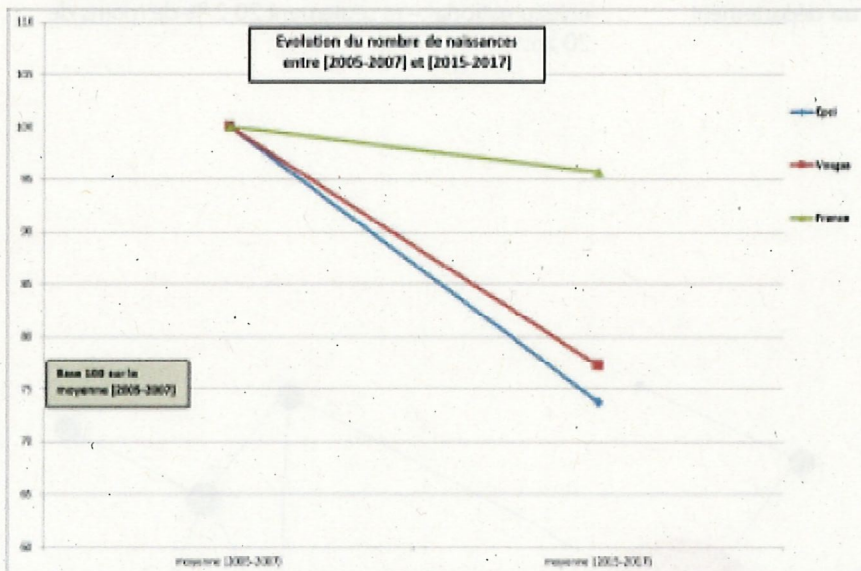
[Source des données : Insee]

3

### Démographie - Population totale

	Epci	Vosges	France
Population totale au 1er janvier 2018	15 256	367 673	66 524 339
Evolution annuelle moyenne de la population entre 2012 et 2017	- 0,56%	- 0,49%	0,43%
Evolution annuelle moyenne due au solde naturel	- 0,48%	- 0,15%	0,35%
Evolution annuelle moyenne due au solde migratoire	- 0,08%	- 0,34%	0,08%

- Entre 2012 et 2017, le nombre d'habitants diminue dans les Vosges (- 0,49 % par an) alors que la tendance est contraire au niveau national (+ 0,43 % par an). Au sein de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, la baisse est sensiblement identique à celle du département (- 0,56 % par an).
- Sur le territoire de la Communauté de Communes, le déficit [naissances-décès] est plutôt important avec un solde naturel de l'ordre de - 0,5 % par an, contre - 0,15 % par an dans les Vosges. En revanche, le solde migratoire tend vers 0 %, signe d'une relative attractivité de cet EPCI.



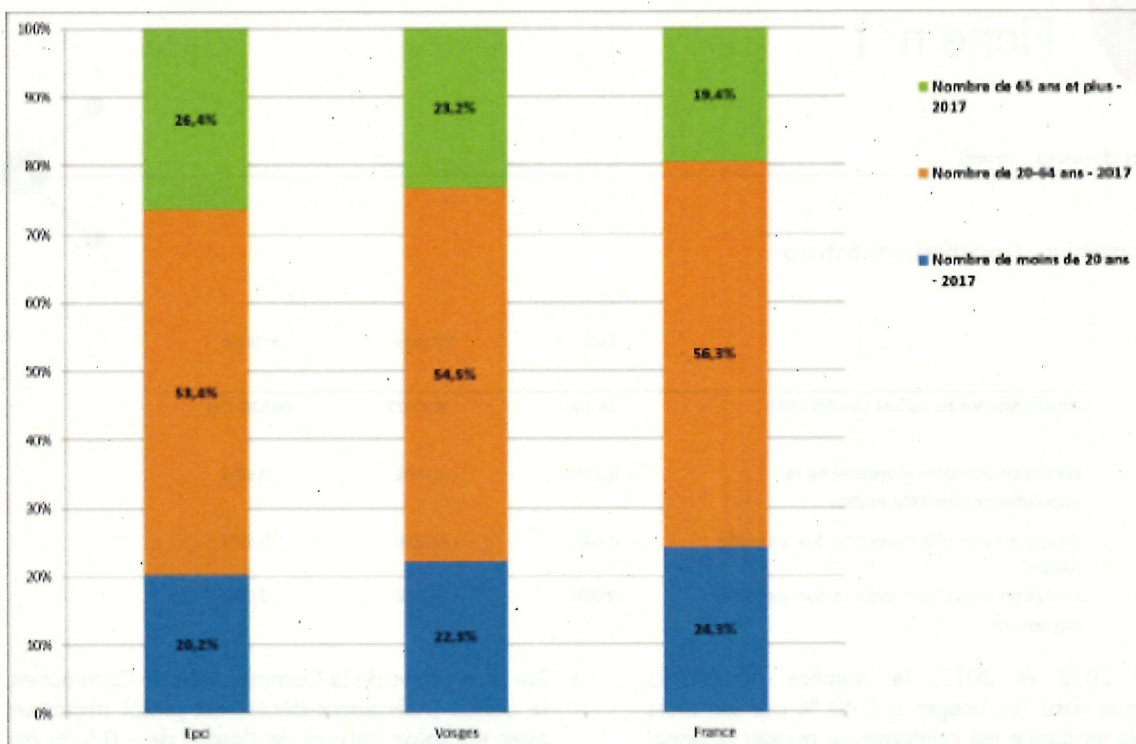
L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100 ; on dit : indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

- Les Vosges comptent nettement moins de naissances sur la période [2015-2017] comparée à [2005-2007] : pour 100 naissances sur [2005-2007], le département en compte 77 sur [2015-2017]. Au niveau national, une baisse est également constatée, mais cette dernière est faible : pour 100 naissances sur [2005-2007], le territoire national en compte 96 sur [2015-2017].
- La baisse du nombre de naissances entre les 2 périodes étudiées est également très élevée au sein de la Communauté de Communes, ce qui explique une partie du solde naturel négatif.

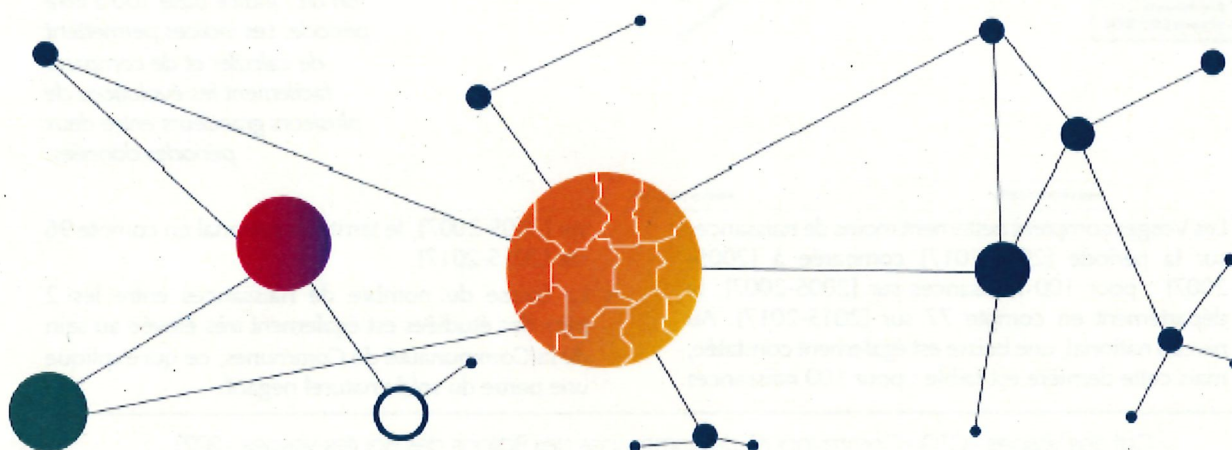


Fiche n°1 - Démographie - Population totale

4



- La population vosgienne est plus âgée que la moyenne française, elle compte peu de moins de 20 ans (22,3 % contre 24,3 %) et plus de 65 ans et plus (23,2 % contre 19,4 %). C'est un département relativement vieillissant.
- Ces 2 constats sont encore plus marqués sur la Communauté de Communes : 26,4 % de 65 ans et plus – plus d'un habitant sur 4 contre 1 sur 5 au niveau national – et seulement 20,2 % de moins de 20 ans.





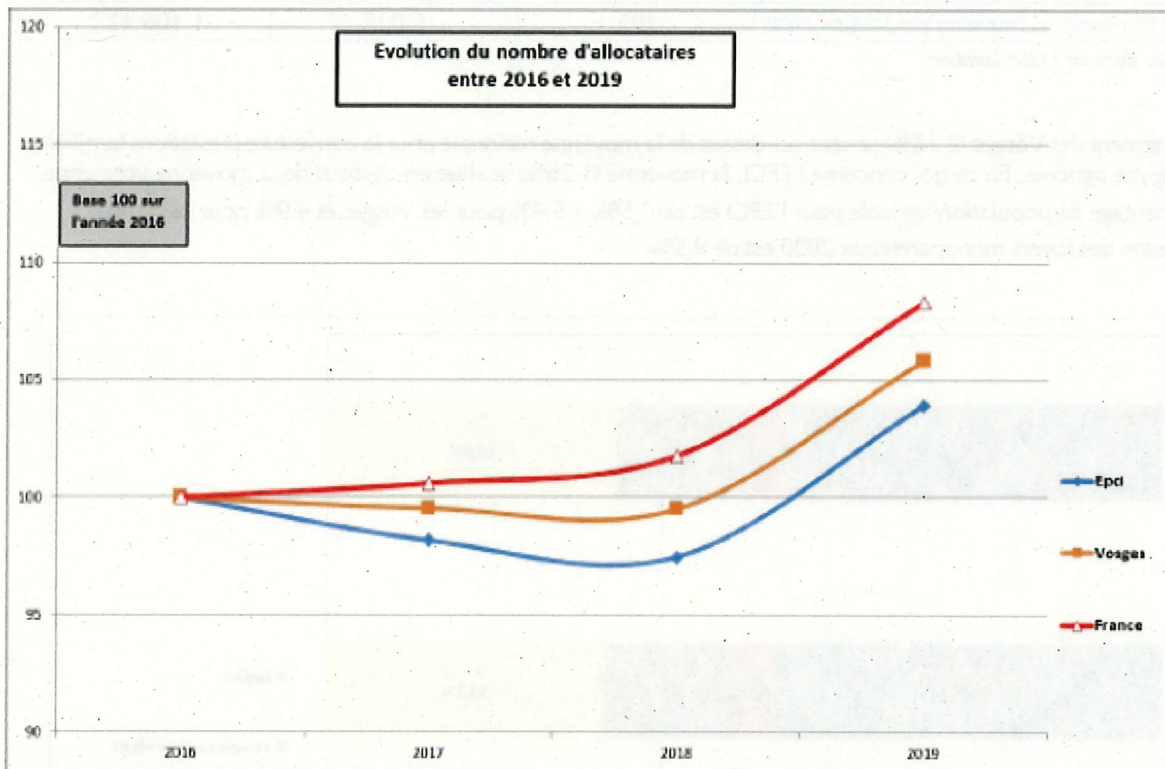


## Fiche n°2

[Source des données : Caf]

5

### Allocataires et structure familiale



- La revalorisation de la Prime d'Activité en janvier 2019 s'est soldée par un élargissement du public éligible et donc par une apparition de nouveaux allocataires, bénéficiaires uniquement de cette prestation. Ce phénomène est constaté pour la

Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, au même titre que la France et le département. La Communauté de Communes, sur la période [2016-2018], subissait une baisse de son nombre d'allocataires.

	Epci	Vosges	France
Population au 1er janvier 2018	15 256	367 673	66 524 339
Nombre de personnes couvertes par la Caf au 31 décembre 2019	6 291	166 697	33 220 327
Taux de couverture	41,2%	45,3%	49,9%

Fiche n°2 - Allocataires et structure familiale

6

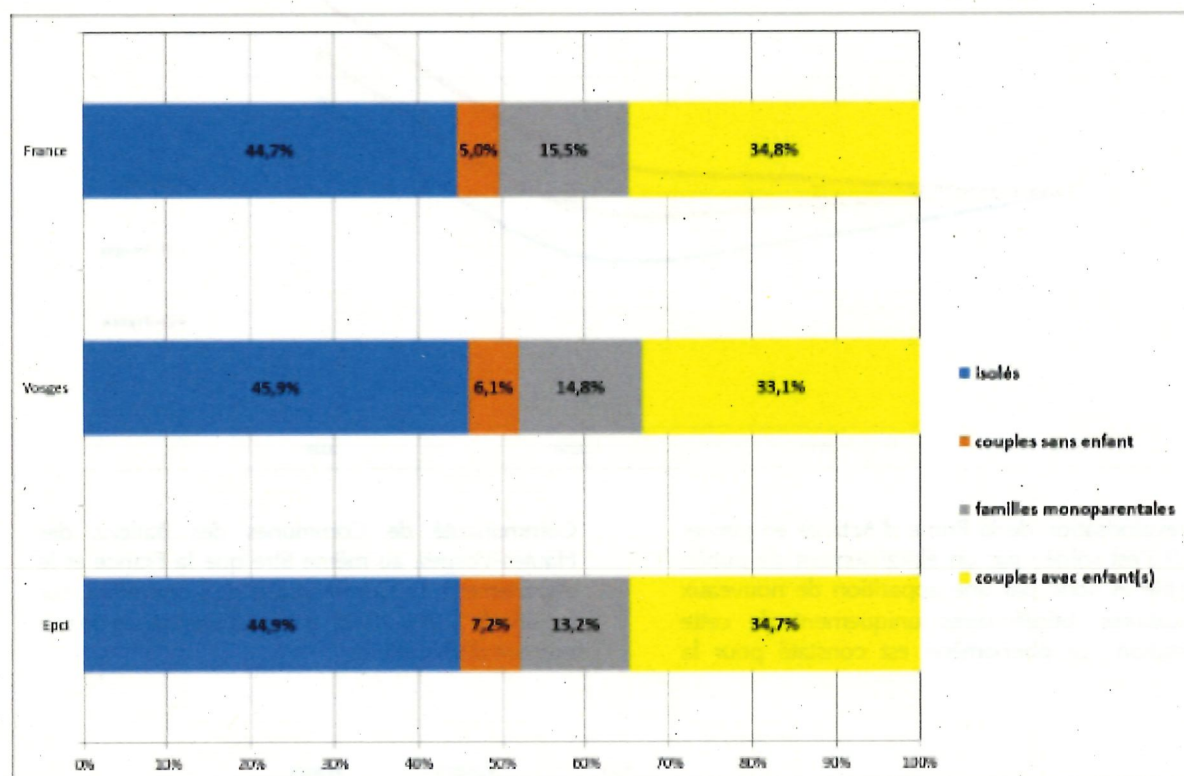
- Le taux de couverture Caf, qui est le rapport entre le nombre de personnes couvertes par des prestations Caf et la population totale, de l'ordre de 45 % pour le département et de 50 % pour le National, se situe à un niveau inférieur pour l'EPCI, à hauteur de 41 %.

Dans la très grande majorité des cas, les personnes âgées ne dépendent plus de la Branche Famille et ne sont donc pas ou plus allocataires. Or les seniors sont très nombreux sur cette intercommunalité (cf. fiche n°1), ce qui explique ce faible taux de couverture.

	EPCI	Vosges	France
Population au 1er janvier 2018	15 256	367 673	66 524 339
Nombre de personnes couvertes par MSA en 2020	193	8 027	1 106 423

Sources des données : MSA Lorraine

Le département des Vosges (2.18%) se situe au-dessus de la moyenne nationale pour la couverture prestations familiales par le régime agricole. En ce qui concerne l'EPCI, la moyenne (1,26%) se situe en-dessous de la moyenne vosgienne. Le pourcentage de population agricole pour l'EPCI est de 3,5%, à 5.4% pour les Vosges et 4.9% pour la France. La moyenne des foyers monoparentaux 2020 est de 9,5%.



- La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges compte proportionnellement

plus de couples sans enfant et moins de familles monoparentales que les Vosges et la France.



Fiche n°2 - Allocataires et structure familiale

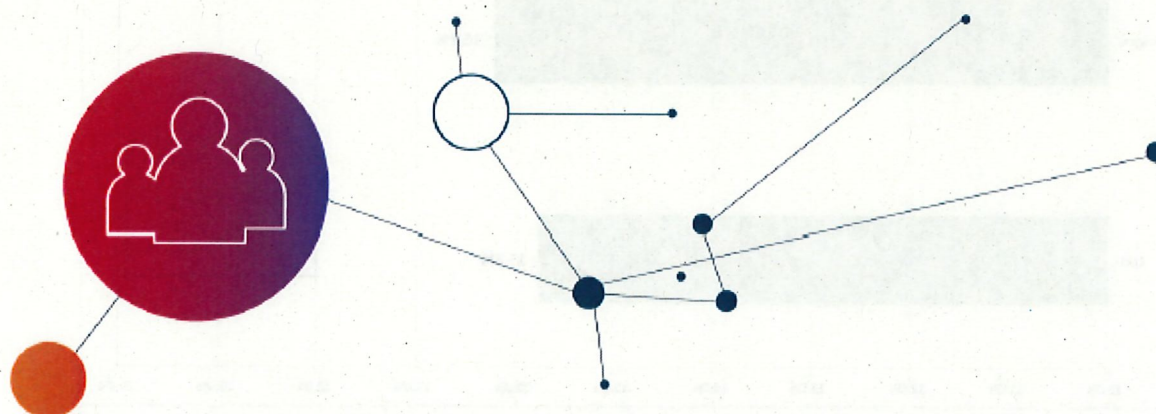
7

	Epci	Vosges	France
Nombre d'enfants allocataires	2 268 100%	61 346 100%	12 748 324 100%
<3 ans	324 14%	8 831 14%	2 021 714 16%
3-5 ans	349 15%	9 447 15%	2 084 804 16%
6-11 ans	781 34%	21 493 35%	4 525 671 36%
12-15 ans	559 25%	14 869 24%	2 871 489 23%
16-17 ans	255 11%	6 706 11%	1 244 646 10%

- Près de 2 300 enfants d'allocataires de moins de 18 ans se trouvent sur l'EPCI en 2019, dont 29 % ont moins de 6 ans. Au niveau national, cette part est égale à 32 %.

	EPCI	Vosges
Nombre d'enfants allocataires	71	3270
0-2ans	3	389
3-5 ans	9	442
6-11 ans	21	1136
12-15 ans	19	744
16-19 ans	15	558

Sources des données : MSA Lorraine





## Fiche n°3

[Source des données : Caf]

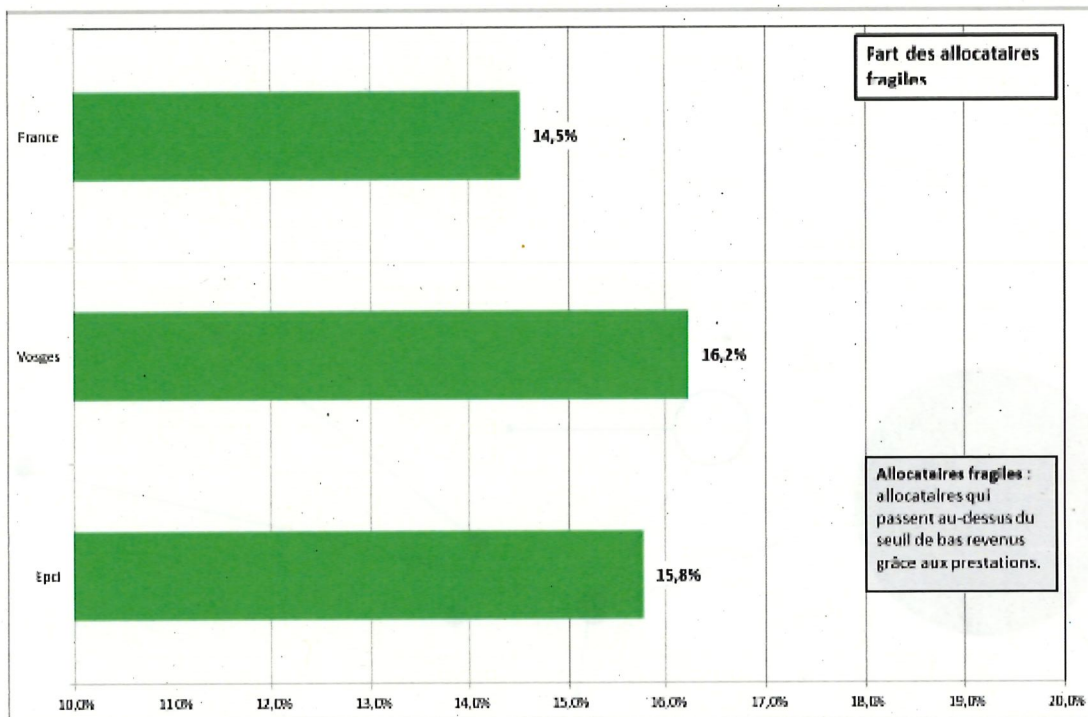


### Pauvreté - Précarité

	Epd	Vosges	France
Part de bénéficiaires du RSA	11,1%	14,6%	13,7%
Part de bénéficiaires de l'AAH	8,6%	9,5%	8,6%
Part de bénéficiaires de la prime d'activité	37,0%	35,9%	31,5%
Part d'allocataires sous le seuil de bas revenus *	30,2%	31,7%	31,0%

\* Le seuil de bas revenus s'élevait à 1 066 € en 2019

- En 2019, au sein de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, la part des bénéficiaires du RSA est nettement moins élevée (11,1 %) que celle du département et du niveau national (14,6 % et 13,7 %). A la lecture de cet indicateur, la grande précarité est moins présente sur cet EPCI du Sud-Est vosgien.
- A l'instar du département, les bénéficiaires de la Prime d'activité sur la Communauté de Communes sont relativement nombreux comparé au niveau national.





Fiche n°3 - Pauvreté - Précarité

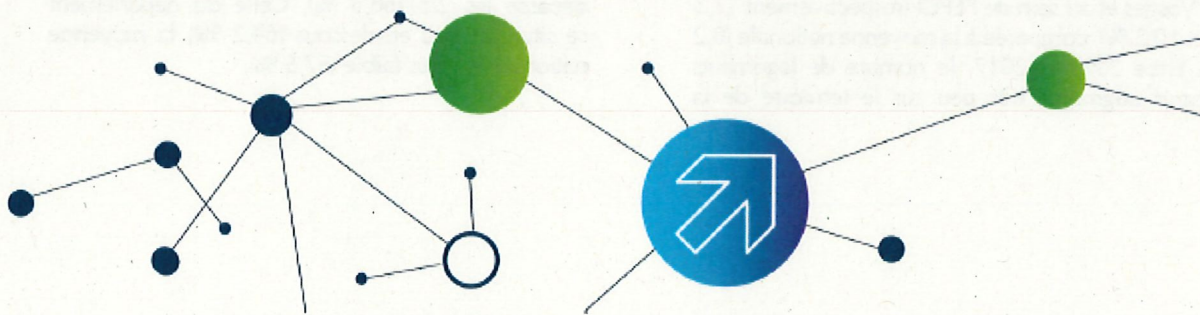
9

- Le taux d'allocataires fragiles, qui passent au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations, avoisine les 16 % pour la Communauté de

Communes comme pour le département des Vosges. Il est plus bas pour la France (14,5 %).

	EPCI	VOSGES
Nombre de bénéficiaires RSA	7	225
Nombre de bénéficiaires AAH	4	182
Nombre de bénéficiaires PPA	33	1139
Nombre d'allocataires sous le seuil de bas revenus	50	1351

Sources des données : MSA Lorraine



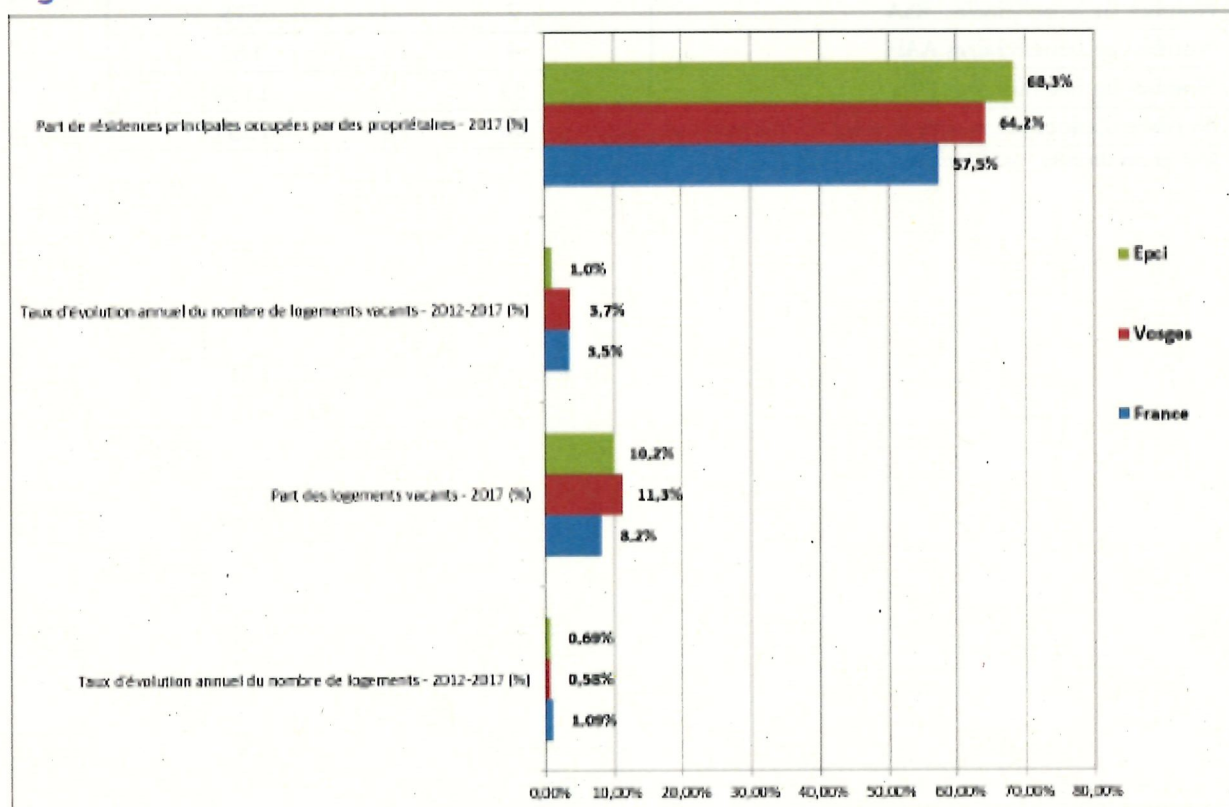


## Fiche n°4

[Source des données : Insee]

10

## Logement



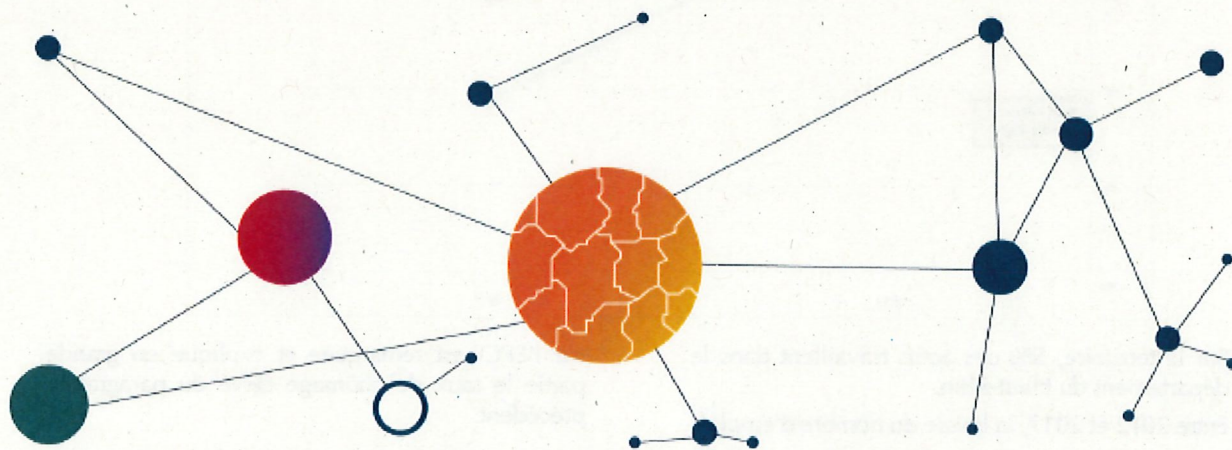
- Le taux d'évolution annuel du nombre de logements, entre 2012 et 2017, est positif pour la moyenne nationale, le département et la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, oscillant entre 0,6 % (Vosges) et 1,1 % (France).
- La part de logements vacants est plutôt élevée dans les Vosges et au sein de l'EPCI (respectivement 11,3 % et 10,2 %), comparée à la moyenne nationale (8,2 %). Entre 2012 et 2017, le nombre de logements vacants augmente très peu sur le territoire de la

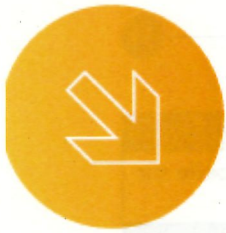
Communauté de Communes (+ 1,0 %), mais le lien entre l'augmentation annuelle du nombre total de logements et celle des logements vacants mérite d'être analysé, quel que soit le territoire étudié.

- Sur la Communauté de Communes, la part de résidences principales occupées par des propriétaires dépasse les 2/3 (68,3 %). Celle du département se situe un peu en dessous (64,2 %), la moyenne nationale est plus faible (57,5 %).



Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'un bailleur social, Vosgelis sur certaines communes du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un parc de logement vieillissant qui interpelle sur des besoins évolutifs de la population.</li> </ul>
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> <li>Labélisation de la Communauté de Communes pour le programme « Habiter Mieux » de l'Anah.</li> <li>Une volonté politique pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La dégradation de l'habitat et une précarité énergétique importante.</li> </ul>





## Fiche n°5

[Source des données : Insee]

12

### Emploi

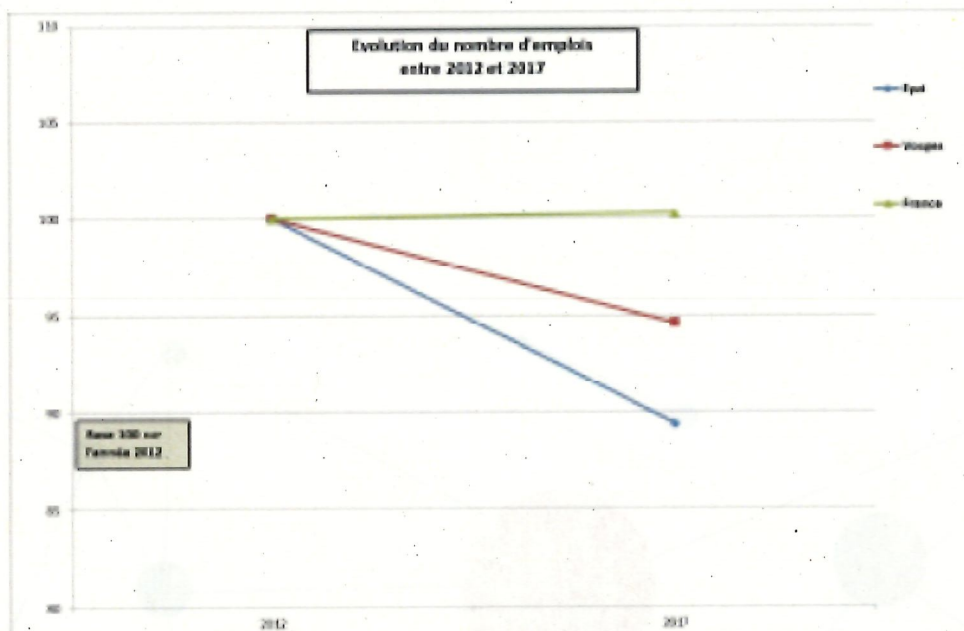
	Epci	Vosges	France
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2017 [A]	74,2%	73,8%	74,0%
Taux de chômage des 15 ans et plus en 2017 [B]	16,7%	15,4%	13,9%
Part des emplois salariés dans le nombre d'emplois au lieu de travail en 2017 [C]	84,0%	85,6%	85,8%

[A] : rapport entre le nombre d'actifs (population active ayant un emploi) + les demandeurs d'emploi, et la population en âge de travailler

[B] : rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et la population active

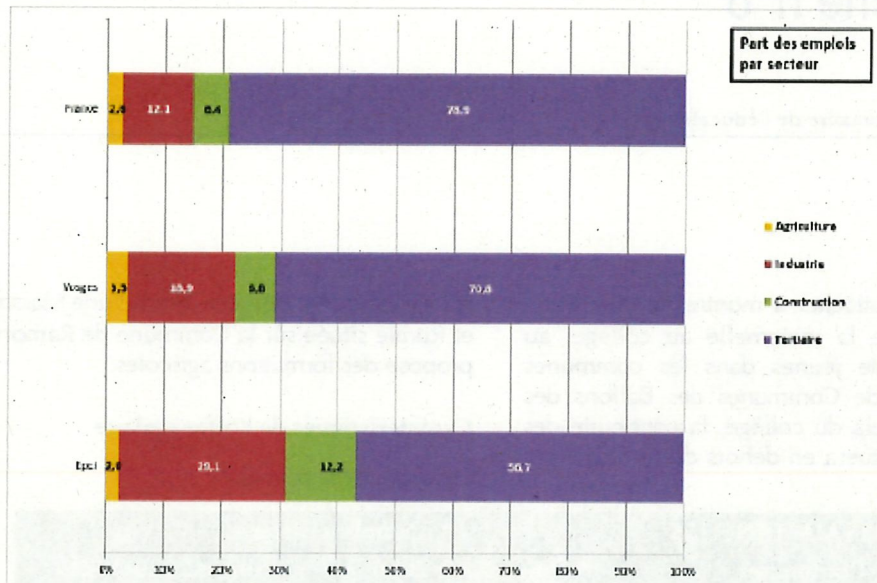
[C] : emploi comptabilisé dans la commune du "lieu de travail"

- Le taux d'activité mesure le potentiel de travailleurs parmi la population âgée de 15 à 64 ans. La France, les Vosges et la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges présentent des taux quasiment similaires, autour des 74 %.
- Sur cette intercommunalité, 1 actif sur 6 est à la recherche d'un emploi. Le taux de chômage est moins important pour les 2 autres périmètres étudiés.



- Sur le territoire, 5% des actifs travaillent dans le département du Haut-Rhin.
- Entre 2012 et 2017, la baisse du nombre d'emplois sur l'EPCI est remarquable et explique en grande partie le taux de chômage élevé du paragraphe précédent.

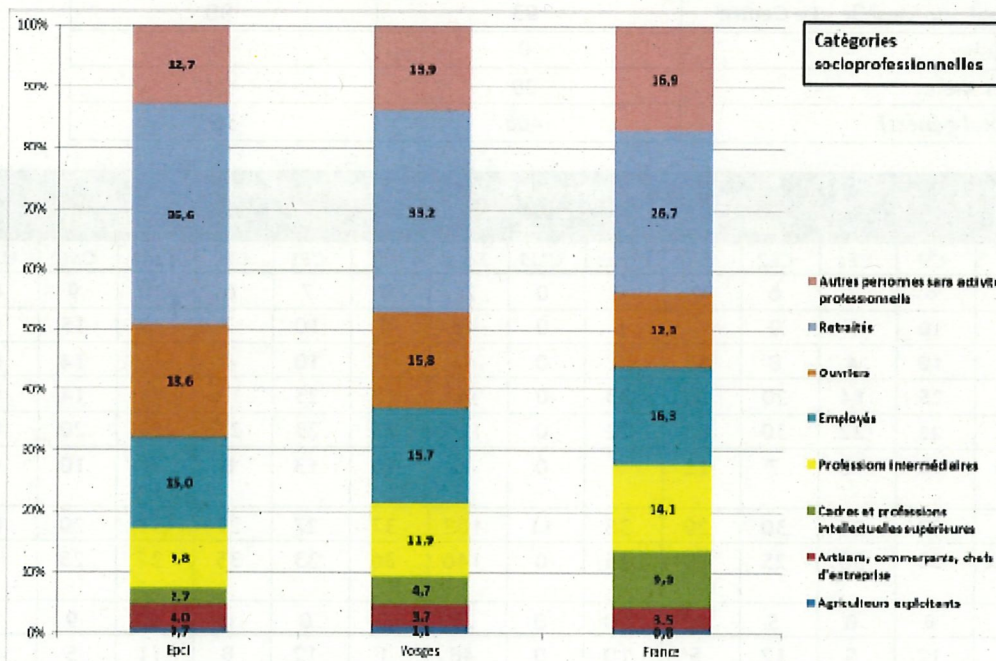




- La part d'emplois dans l'industrie est plus élevée dans les Vosges qu'en France (+ 7 %), à l'inverse de la part d'emplois dans le tertiaire (- 8 %). Sur le territoire de la Communauté de Communes, le secteur de l'industrie est très présent, proche des 30

%.

La part d'emplois de l'intercommunalité dans la construction est relativement importante (12,2 %), par rapport aux Vosges et à la moyenne nationale (respectivement 6,8 % et 6,4 %).



- Les caractéristiques prégnantes de l'EPCI : beaucoup de retraités (cf. également fiche n°1), de nombreux ouvriers (dans l'industrie et la construction) ; enfin,

le rapport [% cadres France] sur [% cadres de l'EPCI] est colossal, d'une valeur de 3,4 %.





## Fiche n°6

[Source des données : annuaire de l'éducation.fr]

14

## Éducation

La présentation va s'attacher à montrer la répartition de l'offre scolaire de la maternelle au collège, au regard du nombre de jeunes dans les communes de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges. Au-delà du collège, la continuité des apprentissages s'effectuera en dehors du territoire qui

n'est pas pourvu de lycée, hormis une Maison Familiale et Rurale située sur la Commune de Ramonchamp qui propose des formations agricoles.

## Caractéristiques de l'offre scolaire

## Enseignement primaire

Communes	Nombre d'élèves	
	Année 2019-2020	Année 2020-2021
Ferdrupt	29	24
Le Ménil	16	23
Bussang	15	19
Fresse-sur-Moselle	45	47
Ramonchamp	63	55
Saint-Maurice-sur-Moselle	36	32
Le Thillot	92	50
Rupt-sur-Moselle - Le Centre	93	90
Saulx	0	0
Les Meix	20	24
<b>Total général</b>	<b>408</b>	<b>363</b>

Communes	Nombre d'élèves par niveaux de classes													
	Année 2019-2020							Année 2020-2021						
	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS	Total	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS	Total
Ferdrupt	8	7	6	0	0	0	21	9	7	6	10	9	0	23
Le Ménil	10	7	9	14	8	0	48	4	10	7	10	15	0	46
Bussang	10	4	8	12	7	0	41	2	10	4	7	14	0	37
Fresse-sur-Moselle	25	14	20	14	23	0	96	17	23	13	21	14	0	88
Ramonchamp	23	22	30	22	22	0	119	27	23	22	28	20	0	119
Saint-Maurice-sur-Moselle	13	10	7	12	7	0	49	10	13	8	8	10	0	49
Le Thillot	30	24	30	29	38	11	162	37	27	22	32	29	11	158
Rupt-sur-Moselle - Le Centre	30	36	25	30	25	0	146	36	33	35	27	28	0	159
Saulx	0	0	5	10	10	0	25	0	0	0	10	9	0	19
Les Meix	12	9	12	5	10	0	48	1	12	8	11	5	0	37
<b>Total général</b>	<b>161</b>	<b>133</b>	<b>152</b>	<b>148</b>	<b>150</b>	<b>11</b>	<b>755</b>	<b>143</b>	<b>158</b>	<b>125</b>	<b>164</b>	<b>153</b>	<b>11</b>	<b>736</b>



## Fiche n°6 - Education

15

Sur l'ensemble du territoire, concernant l'enseignement primaire, il existe :

- 10 écoles pour 48 classes.
- 1 seul regroupement pédagogique intercommunal (RPI) sur le territoire entre les communes de Rupt sur Moselle et Ferdrupt.

Les effectifs des écoles sont :

- En augmentation pour 1 commune.
- Constant pour 2 communes.
- En baisse pour 5 communes dont le RPI.

Pour l'instant il n'y a aucune connaissance de fermetures de classes ou de regroupement. La négociation portant sur le tissu scolaire se fait directement en lien avec l'Education Nationale et chaque commune. Il n'y a pas de visibilité sur les fermetures de classes, les négociations se font au cas par cas, en fonction des propositions de l'Education Nationale.

#### Focus sur le dispositif toute petite section

Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école.

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées.

Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité.

Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne.

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. Elle constitue cependant bel et bien la première étape d'un parcours scolaire et ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants : elle doit être pensée dans une logique d'articulation avec celles-ci, et fait à ce titre l'objet d'une concertation au niveau local.

En 2019, sur la Communauté de Communes des Ballon des Hautes-Vosges, 20 enfants âgés de 2 ans étaient scolarisés dans ce dispositif.

#### Enseignement secondaire

COLLEGE		Nombre d'élèves	
Communes	Niveaux de classes	Année 2019-2020	Année 2020-2021
Le Thillot	6ème	84	99
	6ème Segpa	3	8
	5ème	124	83
	5ème Segpa	5	10
	4ème	115	129
	4ème Segpa	9	2
	3ème	95	110
	3ème Segpa	7	2
<b>Total</b>		<b>442</b>	<b>443</b>
Rupt-sur-Moselle	6ème	40	48
	5ème	38	42
	4ème	39	39
	3ème	36	36
<b>Total</b>		<b>153</b>	<b>165</b>
<b>Total général</b>		<b>595</b>	<b>608</b>



Sur l'ensemble du territoire, concernant l'enseignement secondaire, il existe 2 collèges qui se situent sur les Communes de Le Thillot et Rupt sur Moselle.

Le collège Jean Montémont implanté sur la commune de Rupt sur Moselle est tête de réseau d'un Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) composé de 5 établissements :

- Ecole de Saulx – Rupt sur Moselle
- Ecole du Centre – Rupt sur Moselle
- Ecole Les Meix – Rupt sur Moselle
- Ecole du Centre – Ferdrupt
- Collège Jean Montémont – Rupt sur Moselle

Le collège Jules Ferry implanté sur la commune de Le Thillot est tête de réseau d'un Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) composé de 7 établissements :

- Ecole du centre – Saint Maurice sur Moselle
- Ecole des Petits Erudits – Fresse sur Moselle
- Ecole du Centre – Bussang
- Ecole Jules Ferry – Le Thillot
- Ecole Aimé Chevrier – Le Ménil
- Collège Jules Ferry – Le Thillot

#### Focus sur l'enseignement adapté ou spécialisé sur la Communauté de Communes

La scolarisation des élèves en situation de handicap s'effectue dès le primaire, à travers les Unités Locales pour l'Inclusion, puis au collège par les Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté. On distingue :

#### Les classes d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Le dispositif des classes ULIS permet la scolarisation d'un petit groupe d'enfants en situation de handicap.

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mises en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Sur ce territoire, 11 élèves sont inscrits dans ce dispositif à l'école de la Commune de Le Thillot.

La Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) permet aux élèves dont les difficultés d'apprentissage sont graves et durables, de suivre un parcours individualisé dans le cadre des cycles du collège. Les enseignants spécialisés qui y exercent instaurent un climat de confiance et un contexte pédagogique stimulant. Par les méthodes pédagogiques spécifiques qu'ils mettent en œuvre, ils permettent aux élèves qui bénéficient de la SEGPA de poursuivre leurs apprentissages tout en préparant leur projet professionnel.

Sur le territoire, 24 élèves en bénéficiaient sur l'année scolaire 2019-2020 et 22, sur l'année scolaire 2020-2021.

#### Focus sur le Projet Educatif Territorial

Le projet éducatif territorial (PEDT) (article D.521-12 du Code de l'Éducation), formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant, un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire, afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets des écoles, et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Le PEDT est élaboré à l'initiative de communes ou d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et destiné aux enfants scolarisés sur le territoire.

La validation du PEDT par l'Éducation Nationale, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et la Caf est obligatoire.

Sur la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, les Communes de Rupt sur Moselle, Le Thillot, Saint Maurice sur Moselle, Fresse sur Moselle sont inscrites dans ce dispositif.





## Fiche n°7

17

**Parentalité**

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles...) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant, en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

Les offres d'accompagnement de la Caf s'organisent

principalement autour du travail social, d'actions collectives de soutien à la parentalité, financées dans le cadre des dispositifs tels que les Réseaux d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

D'autres offres répondent à des demandes spécifiques. C'est le cas notamment des services de médiation familiale, des espaces de rencontres ou encore l'aide à domicile aux familles.

S'agissant de l'offre de travail social auprès des familles, on trouve trois opérateurs institutionnels sur la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges : Conseil Départemental, Msa Lorraine et Caf.

Offre de service	Objectifs/Public	Opérateurs sur la CCBHV
<p><b>Offre de service de travail social</b></p>	<p>Conseil Départemental : prévention et protection de l'enfance, insertion, logement, autonomie des personnes âgées, autonomie des personnes handicapées Il accueille tout public (de la grossesse aux personnes âgées).</p>	<p>Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Protection Maternelle et Infantile (PMI)</b> : en 2020, 217 visites à domicile ont été effectuées par la puéricultrice et 90 enfants ont été suivis. 35 séances de bilans école maternelle effectués.</li> <li>• <b>Aide Sociale à l'Enfance</b> : 3 assistants familiaux exercent sur le territoire. Au 31/07/2021, 16 enfants sont confiés à l'ASE, 35 enfants sont suivis par un éducateur intervenant au domicile de la famille. 7 familles bénéficient d'un accompagnement à la gestion du budget.</li> <li>• <b>Insertion, logement et service social de polyvalence de secteur</b> : un accueil social de proximité existe dans toutes les communes de la Communauté de Communes, à l'exception des communes de Ferdrupt et Le Ménil En juin 2021, on recense 344 personnes/familles bénéficiaires du RSA. 195 accompagnés dans le cadre d'une insertion professionnelle, 21 sont accompagnés dans le cadre d'une insertion socio-professionnelle, 128 sont accompagnés dans le cadre d'une insertion sociale.</li> </ul> <p>Centre de Planification et d'éducation Familiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une permanence de la conseillère conjugale et familiale existe sur le territoire.</li> </ul>



Offre de service	Objectifs/Public	Opérateurs sur la CCBHV
Offre de service de travail social	Caf : soutien aux familles avec enfant relevant du régime général et confrontées à un événement de la vie : séparation, décès d'un enfant, décès du conjoint, naissance, impayés de loyers.	84 interventions sociales en 2020 sur le territoire dont 43 dans l'événement séparation. Accueil social à la MSAP de Le Thillot.
	Msa Lorraine : soutien aux allocataires du régime agricole en cas de rupture professionnelle et/ou familiale.	Pas de permanence sociale sur le territoire, mais des visites à domicile à la demande du public.

### Focus sur l'Intermédiation Financière : le nouveau service de la Caf et de la Msa Lorraine en soutien à la parentalité

En 2018, en France, 15,5 % des familles sont monoparentales. La Communauté de Commune des Ballons des Hautes-Vosges comptabilise 13,2 % de familles monoparentales et se situe en dessous du taux du département qui affiche 14,8 % de familles monoparentales.

Entre 30 et 40% des pensions alimentaires sont totalement ou partiellement impayées, alors qu'elles représentent 18% des ressources des familles monoparentales. L'impayé des pensions alimentaires est un élément supplémentaire fragilisant les familles monoparentales.

Pour accompagner ces familles, le service public des pensions alimentaires est porté au sein d'une structure dédiée de la Caf et de la Msa : l'Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions Alimentaires (Aripa)

un site internet : [www.pension-alimentaire.Caf.fr](http://www.pension-alimentaire.Caf.fr)

un numéro de téléphone dédié : 32 38\* (prix d'un appel local)

Depuis le 1er janvier 2021, l'Aripa propose l'intermédiation financière comme nouveau service aux parents séparés qui sont concernés par la pension

alimentaire. Les deux organismes peuvent être l'intermédiaire entre les deux parents, en collectant la pension auprès du parent qui doit la payer (le débiteur) et en la versant tous les mois au parent qui doit la recevoir (le créancier).

### Focus sur le parcours séparation

#### Au sein de la Caf

Démarches administratives, aspects financiers, éducation des enfants, résidence alternée, relations ou conflits à gérer avec l'ex-conjoint(e)... nombreuses sont les préoccupations des couples qui se séparent. Pour répondre à leurs besoins, la Caf développe une offre globale via le parcours séparation qui combine un soutien financier et un accompagnement qui favorise l'accès aux droits et facilite l'accès aux conseils et services de proximité : aide à domicile, médiation familiale, espaces de rencontres, prise en compte des situations de violences conjugales, etc.

#### Au sein de la Msa

Des démarches proactives auprès des familles séparées sont également mises en œuvre pour accompagner les couples qui se séparent dans les différentes démarches administratives, aspects financiers, éducation des enfants, résidence alternée, relations ou conflits à gérer avec l'ex-conjoint(e).



Offre de service	Objectifs/Public	Opérateurs sur la CCBHV
<p><b>Médiation familiale</b></p>	<p>La médiation familiale se définit comme «un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision - le médiateur familial - favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution».</p> <p>(Définition du Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale, décembre 2003)</p> <p>L'objectif principal est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rétablir le lien face à toutes formes de conflit, à toutes situations exposant les personnes à un risque de rupture, par la recherche d'un accord respectueux des intérêts et des besoins de chacun, en particulier ceux des enfants.</li> </ul> <p>Public : Parents, enfants, fratrie, grands-parents.</p>	<p>Le service médiation des PEP LOR'EST intervient sur le territoire communautaire.</p> <p><b>2019 :</b></p> <p>Nombre de personnes accueillies en 1er entretien originaires de la CCBHV: 7 (+ 2 suivies par ADAVIE)</p> <p>Nombre de personnes suivies en mesures 2 (+ 2 suivies par ADAVIE)</p> <p><b>2020 :</b></p> <p>Nombre de personnes accueillies en 1er entretien originaires de la CCBHV : 2 (+ 2 suivies par ADAVIE)</p> <p>Nombre de personnes suivies en mesures : 6 (+ 2 suivies par ADAVIE)</p>
<p><b>Espaces rencontres</b></p>	<p>Les espaces de rencontres sont des lieux d'accueil neutres, transitoires et autonomes, permettant, dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite, la remise de l'enfant à l'autre parent, ou la rencontre entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite.</p> <p>Ils sont un outil de maintien et de restauration des relations entre les enfants et leurs parents ainsi qu'une aide à l'exercice de la coparentalité car, même séparés, les parents continuent d'exercer conjointement l'autorité parentale (sauf décision contraire du juge). Le recours à un espace de rencontre permet, durant une période transitoire, de soutenir l'enfant au cœur de situations difficiles (séparations conflictuelles, enfants qui n'ont jamais connu leur parent, adolescents en refus de voir un parent, parents traversant des problématiques de santé mentale ou d'addictions, parents incarcérés, situations de violences conjugales, etc.).</p> <p>En valorisant les parents dans leur rôle et en soutenant la coparentalité, les espaces de rencontre contribuent à prévenir et à accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales, relations conflictuelles parent/parent ou parents/adolescents, etc.). Ils sont à ce titre un dispositif central de soutien à la parentalité.</p> <p>Public : Parents, enfants, grands-parents, détenteur d'un droit de visite .</p>	<p>L'Étincelle est l'espace de rencontre de l'association ADAVIE qui peut accueillir les familles du territoire. Principalement après une orientation par le Juge Aux Affaires Familiales, la famille peut également saisir en directe l'association basée à Épinal.</p>



Offre de service	Objectifs/Public	Opérateurs sur la CCBHV
<b>Aide à domicile</b>	<p>L'aide à domicile a pour objectif de soutenir temporairement les familles, afin de surmonter les difficultés ponctuelles qu'elles rencontrent lors d'événements provoquant des changements en son sein. Ce peut être une aide éducative, matérielle ou morale.</p> <p>Public : Les familles ayant besoin d'un soutien lors d'un événement tel que : grossesse ; naissance ; séparation ; décès de l'enfant ; reprise d'emploi dans une famille monoparentale, famille nombreuse ou recomposée ; soins ou traitements médicaux ; difficultés dans la relation parents-enfants.</p>	<p>L'association l'ADMR intervient sur le secteur de la Communauté de Communes des Ballon des Hautes-Vosges.</p> <p>Elle intervient dans le cadre des prises en charge CAF mais aussi dans le cadre de la protection de l'enfance (Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental) pour les situations les plus vulnérables.</p> <p>Au 31/07/2021 : pas d'intervention dans le cadre de l'ASE.</p>
<b>Appel à Projets Conseil Départemental relatif à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté</b>	<p>Proposer un accompagnement global des familles monoparentales bénéficiaires du RSA, afin de lever les freins pour une insertion professionnelle.</p> <p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter les démarches pour permettre l'accès aux droits et aux prestations non sollicités dans une démarche « d'aller vers ».</li> <li>• Contribuer au développement du bien-être et l'épanouissement de la famille.</li> <li>• Créer une dynamique pour impliquer la famille dans la construction de « ses réponses ».</li> <li>• Développer le pouvoir d'agir des parents et des enfants.</li> <li>• Aider à surmonter les difficultés ponctuelles qui empêchent l'avancée des projets (freins matériels, mobilité, garde d'enfants, ...)</li> <li>• Contribuer à l'insertion socioprofessionnelle</li> <li>• Favoriser la reconstruction d'un lien avec les dispositifs adaptés, notamment renforcer l'accompagnement global de Pôle Emploi et du Département envers ses familles</li> </ul> <p>Public : les familles monoparentales bénéficiaires du RSA.</p>	<p>La structure conventionnée pour l'accompagnement des familles monoparentales est l'association <b>Le Renouveau</b>.</p> <p>Un travailleur social référent pour l'accompagnement social : Chloé RENAUD à compter de septembre 2021.</p> <p>40 mesures maximum sur la MSVS de Remiremont réparties en fonction des demandes des Communautés de Communes.</p> <p>Les familles sont orientées par l'assistante sociale du secteur.</p> <p>Sur la CCBHV en juin 2021 : 10 familles accompagnées.</p>



Offre de service	Objectifs/Public	Opérateurs sur la CCBHV
<p><b>Le Réseau parentalité Remiremont et ses vallées</b></p>	<p>Créé en 2013, Le Réseau parentalité rayonne sur un territoire sensiblement identique au Pays de Remiremont dont fait partie la CCBHV.</p> <p>Le réseau a pour finalité de coordonner, développer et animer les actions menées sur son territoire d'intervention à destination des familles et des professionnels.</p> <p>Il favorise l'interconnaissance des différents acteurs et la promotion de leurs actions.</p> <p>Il est au service des parents pour répondre à leurs besoins.</p> <p>Les actions menées par le réseau parentalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elles se concrétisent sous plusieurs formes : des Café-parents, des Café-spectacles, des tables rondes, des conférences, un forum tous les deux ans, des rencontres interprofessionnelles, des formations, un annuaire des opérateurs, une page Facebook, un site internet.</li> <li>• Elles sont réalisées grâce à la mobilisation de tous, personnels institutionnels, associatifs, bénévoles et des élus (salles mises à disposition par les collectivités, soutien des services communication institutionnels).</li> </ul>	<p>Le Centre Social de Remiremont, en lien avec l'Association des Usagers (AUCS), porte le réseau parentalité.</p> <p>Le réseau est coordonné et animé depuis 2015 par la référente famille du Centre Social de Remiremont.</p> <p>Il regroupe près de 200 partenaires impliqués dans le soutien aux familles.</p>
<p><b>Actions spécifiques portées par des associations ou réseaux locaux</b></p>	<p>Soutenir temporairement les familles par une aide matérielle et morale, afin de surmonter des difficultés ponctuelles.</p> <p>Public : les familles du territoire.</p>	<p>Les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Saint Vincent de Paul</li> <li>• Les Restos du Cœur</li> <li>• Le Secours Populaire</li> <li>• La Croix Rouge</li> </ul>

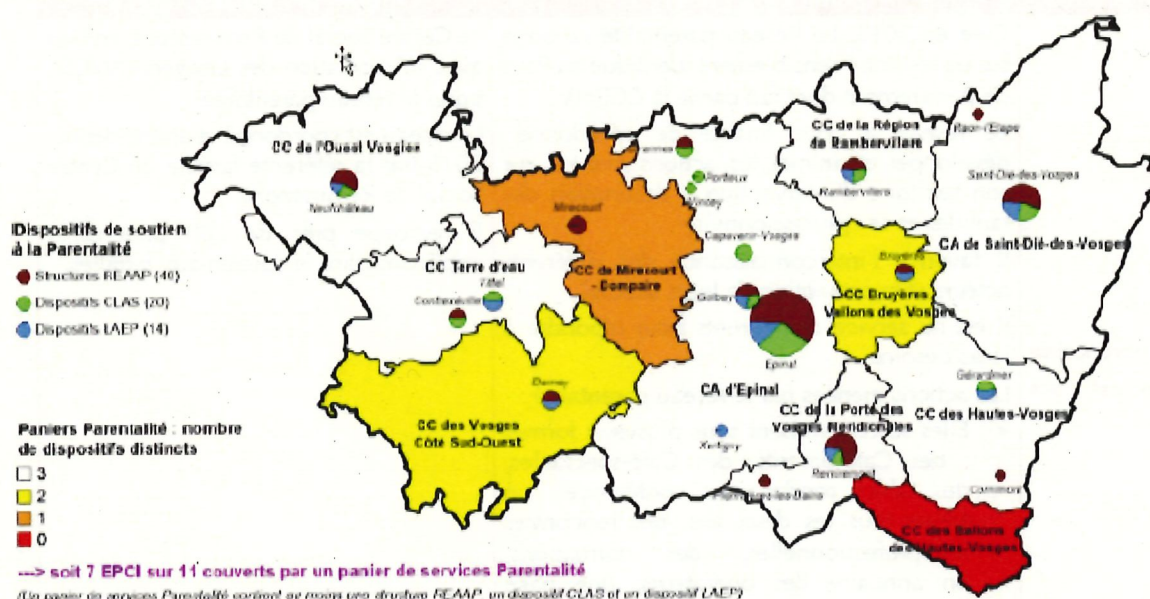
### Focus sur le « panier de service parentalité »

L'objectif de la Cnaf d'ici 2022 est d'offrir aux parents sur chaque territoire intercommunal « un panier de service parentalité » constitué au moins d'une action Reaap, une action Clas et d'un Laep. Cet objectif est réaffirmé dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, avec un axe fort sur les politiques de soutien à la parentalité.

La carte ci-dessous fait apparaître une zone rouge sur la CCBHV, ce qui signifie qu'aucun de ces dispositifs n'est présent sur le territoire.



## Couverture des Vosges par l'offre de services Parentalité en 2019 (par EPCI)



Source : Cat des Vosges - chargé d'études

### Présentation des services composants le « panier parentalité »

**REAAP** : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents

- Conforter les compétences parentales par l'écoute et l'accompagnement des familles.

Dans la continuité du dispositif commun initié en 2015, et confirmé en 2016 dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales poursuivent la mutualisation de leurs moyens pour porter une politique volontariste visant à soutenir et accompagner des projets correspondant au champ de la parentalité, en veillant à ce que l'offre soit répartie équitablement et au plus proche des familles, sur tout le territoire des Vosges. Cet appel à projet commun vise à promouvoir une mise en cohérence des dispositifs et des actions, afin de gagner en efficacité, de mettre en commun les moyens et de mieux communiquer auprès des partenaires. En réponse à cet appel à projets, il est attendu, de la part des opérateurs, de promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles.

Les projets doivent viser un ou plusieurs des axes suivants :

- Contribuer au développement du bien-être et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, en favorisant le lien parent-enfant et parent-adolescent.

- Créer une dynamique pour impliquer les parents dans la construction de « leurs réponses ».
- Développer le pouvoir d'agir des parents et des enfants et adolescents.
- Surmonter les difficultés ponctuelles dans l'exercice de la parentalité.
- Prévenir l'aggravation des situations délicates (maltraitance, ruptures familiales, placement des enfants).
- Contribuer à l'insertion socioprofessionnelle et à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes (scolaires, financières, sociale, informatique...).

### CLAS : Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

On désigne par «Accompagnement à la Scolarité» l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'école, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.





Les objectifs sont :

- d'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication, notamment à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir.
- d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche.
- de valoriser leurs acquis, afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes.
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

### LAPE : Lieu d'Accueil Parents Enfants

C'est un espace de jeu et de paroles qui accueille, de manière libre et sans inscription, des enfants non scolarisés de moins de 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent pour un temps déterminé, dans un lieu adapté, sécurisé, avec des accueillants formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le LAEP s'inscrit dans les objectifs de soutien à la parentalité pour :

- Offrir un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants.
- Rompre l'isolement des parents et favoriser les échanges entre adultes.
- Renforcer les liens parents-enfants, dans un cadre préventif, sans visée thérapeutique.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La présence d'un réseau parentalité qui favorise l'interconnaissance entre professionnels et met en œuvre des actions partenariales à destination des familles.</li> <li>• Une volonté du réseau parentalité de s'ancrer pleinement sur le territoire communautaire de la CCBHV.</li> <li>• Une volonté politique d'investir la thématique parentalité par la mise à disposition gracieuse de locaux, matériel pour des actions du réseau parentalité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone blanche identifiée par l'absence de services composants le « panier parentalité » : Clas, Reaap, Laep.</li> <li>• Familles difficiles à mobiliser tant au niveau mobilité géographique, que mobilité psychologique: territoire reculé proche de l'Alsace.</li> <li>• Un réseau parentalité encore assez peu connu sur le territoire communautaire.</li> <li>• Un manque de connaissance des élus et des familles des offres de service parentalité existantes sur le territoire et à développer en fonction des besoins des familles.</li> </ul>
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La présence de l'Association « La Farandole » sur le territoire qui est sensibilisée et intéressée pour développer des actions de soutien à la parentalité (ex Café parent).</li> <li>• La volonté de certains opérateurs (Pep Lor'Est) intervenant déjà sur le territoire pour développer de nouveaux projets « parentalité » innovants en prenant en compte les réalités du territoire (mobilité géographique).</li> <li>• Des élus qui se questionnent sur des actions à mettre en place par rapport à des constats de comportements inappropriés d'enfants.</li> <li>• La position géographique de cette communauté de communes pourrait permettre d'offrir des services aux familles par un rayonnement possible d'actions existantes sur d'autres EPCI (CCPVM, CCHV).</li> <li>• L'association « Vivr'enjeux » (ateliers et chantiers d'insertion socioprofessionnelle, action de soutien à la parentalité) basée sur Remiremont, affiche une volonté d'étendre ses interventions sur ce territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'isolement des familles confrontées à des difficultés dans leur rôle parental.</li> </ul>





## Fiche n°8

[Source des données : Caf, Imaje et opérateurs]

24

### Enfance Jeunesse

*Cette thématique couvre les enfants et les jeunes jusque 18 ans.*

#### Petite enfance

**La petite enfance concerne dans cette approche les enfants de moins de 6 ans.**

Le taux de couverture de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, soit le ratio entre le nombre d'enfants de moins de 3 ans et le nombre de places d'accueil proposées (collectif, individuel) est de 67,3 % en 2018. Comparativement, le taux de couverture national, en 2018, est de 58 % et de 68 % pour le Département des Vosges.

Il permet de mesurer la tension entre l'offre et la demande de places en accueil individuel et collectif

Des équipes professionnelles du Conseil Départemental chargées de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) assurent le suivi des futures mamans et des enfants jusqu'à l'âge de 6 ans dans les permanences médico-sociales, les lieux de garde ou à domicile et lors des bilans en classes scolaires de moyenne section. Ces équipes sont aussi responsables de l'agrément des assistants maternels et familiaux et du suivi des structures d'accueil collectives. De plus, elles organisent la formation obligatoire des assistants maternels.

En 2019, sur la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, 324 enfants ont moins de 3 ans et sont susceptibles d'avoir besoin d'un mode de garde.

La Communauté de Communes dispose de la compétence petite enfance Relais Assistants Maternels (RAM) sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 1er janvier 2016.

Cette compétence s'exerce dans le cadre suivant :

- Gestion et animation du réseau d'assistants maternels grâce au Relais d'Assistants Maternels (RAM)

**L'offre d'accueil collectif (accueils collectifs pour les moins de 6 ans)**

85 places d'accueil en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) sont disponibles sur ce territoire.

**Le multi-accueil « l'Île aux Enfants » situé sur la Commune de le Thillot – Gestion communale**

La structure a une capacité d'accueil de 25 places et une amplitude d'ouverture de 12,50 heures.

En 2019, 135 enfants y étaient inscrits, dont 2 enfants en situation de handicap : pour 58 079 heures de présence. Avec un taux d'occupation de 81,13 % (ratio entre les heures facturées aux familles et l'amplitude d'ouverture) et un prix de revient de 7,96 €. 57 enfants inscrits sont issus de familles qui sont sous le seuil de pauvreté.

Pour 2019, l'accompagnement financier de la Caf au titre de la prestation de service unique (PSU) s'élevait à 222 297 € et 62 486 € au titre du contrat enfance-jeunesse, pour accompagner les collectivités territoriales dans le développement ou le maintien de leur politique enfance-jeunesse.

**Le multi-accueil « Chantelune » situé sur la Commune de Ramonchamp – Gestion communale**

La structure a une capacité d'accueil de 20 places et une amplitude d'ouverture de 12 heures.

En 2019, 107 enfants y étaient inscrits, pour 37 997 heures de présence. Avec un taux d'occupation modulé de 84,80 % et un prix de revient de 7,88 €. 40 enfants inscrits sont issus de familles qui sont sous le seuil de pauvreté.

Pour 2019, l'accompagnement financier de la Caf au titre de la PSU s'élevait à 147 230 € et 37 840 € au titre du contrat enfance-jeunesse pour accompagner les collectivités territoriales dans le développement ou le maintien de leur politique enfance-jeunesse.

**Le multi-accueil « Les Gros Calins » situé sur la Commune de Rupt sur Moselle – Gestion associative**

La structure a une capacité d'accueil de 20 places et une amplitude d'ouverture de 11,75 heures.





En 2019, 75 enfants y étaient inscrits, pour 34 065 heures de présence. Avec un taux d'occupation modulé de 85,51 % et un prix de revient de 8,03 €. 23 enfants inscrits sont issus de familles qui sont sous le seuil de pauvreté.

Pour 2019, l'accompagnement financier de la Caf au titre de la PSU s'élevait à 140 624 € et 11 047 € au titre du contrat enfance-jeunesse pour accompagner les collectivités territoriales dans le développement ou le maintien de leur politique enfance-jeunesse.

#### **Le multi-accueil « La Farandole » situé sur la Commune de Saint-Maurice-sur-Moselle – Gestion associative**

La structure a une capacité d'accueil de 20 places et une amplitude d'ouverture de 12,50 heures.

En 2019, 91 enfants y étaient inscrits pour 31 909 heures de présence. Avec un taux d'occupation modulé de 87,26 % et un prix de revient de 8,60 €. 48 enfants inscrits sont issus de familles qui sont sous le seuil de pauvreté.

Pour 2019, l'accompagnement financier de la Caf au titre de la PSU s'élevait à 124 147 € et 6 224 € au titre du contrat enfance-jeunesse pour accompagner les collectivités territoriales dans le développement ou le maintien de leur politique enfance-jeunesse.

#### **La tarification**

Les tarifs sont fixés en fonction d'un barème donné par la Cnaf et sont identiques pour tous les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant. Ils prennent en compte les ressources des familles avant toute déduction fiscale, le nombre d'enfant à charge.

L'application de cette tarification nationale est obligatoire pour percevoir la prestation de service unique dont le montant est déterminé en fonction de différents critères tels que le prix de revient de la structure, le taux de facturation des heures de présence et la fourniture des couches et des repas.

Depuis 2019, des bonifications sont également versées pour favoriser le développement de la mixité sociale et l'inclusion des enfants en situation de handicap. Il est à noter que la Caf verse la PSU directement aux structures et rembourse à la collectivité une partie des dépenses par le biais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). A l'échéance du CEJ, les bonus territoires prennent le relais de la prestation de service enfance jeunesse et sont versés directement à la structure.

#### **L'offre d'accueil individuel**

##### **Le Relais Petite Enfance**

*Dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique) l'ordonnance N° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles a renommé les « Relais*

*Assistants Maternels » par le « Relais Petite Enfance ».*

Le soutien à l'offre d'accueil individuel se fait essentiellement par le déploiement du service de Relais Petite Enfance sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit d'un lieu ressource pour les familles et les assistants maternels où :

- Les assistants maternels peuvent être conseillés sur la législation, liée à leur métier, se rencontrer et échanger sur leurs expériences professionnelles.
- Les parents et futurs parents sont aidés dans la recherche d'un mode d'accueil et dans leurs démarches administratives d'employeur.
- Les enfants bénéficient d'animations avec leur assistant maternel.

Ce service contribue ainsi à la professionnalisation des assistants maternels indépendants et fait de l'offre d'accueil individuel une alternative intéressante et crédible à l'offre d'accueil collectif que les familles ont d'emblée tendance à privilégier.

Le Relais Petite Enfance est géré par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges et est assuré par 1 animatrice Educatrice de Jeunes Enfants qui travaillait à temps plein en 2019. Depuis janvier 2021, elle est à temps partiel (80 %). Il est ouvert du lundi au vendredi.

Ce service est reconnu sur le territoire. Le Relais Petite Enfance est bien identifié comme un service ressource à l'intention des professionnels et des familles.

Les animations sont déployées sur les 8 communes (en itinérance) pour répondre aux besoins. Les temps d'animation sont bien fréquentés. Après plusieurs ajustements, les permanences administratives ont lieu dans les nouveaux locaux du Relais Petite Enfance construit au sein du Pôle Petite Enfance du Thillot.

En 2019 :

- sur les 91 assistants maternels agréés, 70 ont au moins travaillé un mois.
- 40 % de ces professionnels sont âgés de plus de 50 ans, soit une population de professionnels légèrement moins âgée par rapport au taux du département (49,1 %).
- La répartition du nombre d'assistants maternels par commune est hétérogène sur ce territoire : 2 communes du territoire disposent de 50 % de l'offre : Rupt sur Moselle et Le Thillot. Des assistants maternels sont présents dans les 8 communes du territoire.

Pour 2019, la Caf a versé 25 256 € au Relais Petite Enfance au titre de la prestation de service et 16 954 € au titre du Contrat Enfance-Jeunesse.



**Focus sur les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)**

Créées par la loi du 9 juin 2010, les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) représentent à la fois un nouveau mode de d'accueil individuel de la petite enfance et une nouvelle modalité d'exercice du métier d'assistants maternels. Pour les professionnels, les MAM offrent de nombreux avantages liés au travail en équipe, à la lutte contre l'isolement ou à la sous-activité, à la séparation matérielle du domicile et du lieu de travail. Pour les parents, les MAM offrent une prise en charge personnalisée de l'enfant, tout en leur faisant bénéficier de la richesse d'un accueil associant d'autres professionnels. Pour les enfants, l'accueil en MAM favorise la socialisation (apprentissage des règles de vie en société) et l'intégration au sein d'un petit groupe d'enfants, d'âges différents. Pour autant, la création et le fonctionnement des MAM doivent respecter un certain nombre de règles et de conditions, afin de garantir la viabilité du projet d'une part, ainsi que le développement, le bien-être et la sécurité des enfants, d'autre part. Notons que la création d'une MAM ne vient pas à augmenter le taux de couverture des modes de garde quand les professionnels étaient auparavant agréés à leur domicile.

Au niveau tarification, les MAM n'émargent pas à la Prestation de Service Unique. Le parent reste employeur de l'assistant maternel et peut-être bénéficiaire d'un soutien financier Caf (Complément Mode de garde - CMG).

Dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles, les MAM bénéficient d'un accompagnement coordonné PMI/CAF : suivi personnalisé du projet au fonctionnement (charte de qualité, aides spécifiques financières...).

Deux MAM ont ouvert leurs portes sur le territoire :

- En 2015, « la MAM des Petits Lutins » à Ferdrupt avec 3 assistants maternels pour un accueil maximum de 12 enfants.
- En 2016 « Un, deux, trois soleil » à Fresse sur Moselle avec 3 assistants maternels pour un accueil de 12 enfants.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une couverture territoriale homogène avec un rayonnement sur plusieurs communes</li> <li>• Un partenariat efficace entre l'accueil individuel et collectif (multi accueil et RAM) au profit des familles (ateliers éducatifs)</li> <li>• Une volonté des multi-accueils d'accueillir les enfants en situation de handicap</li> <li>• Du personnel pérenne et qualifié au sein des multi-accueils</li> <li>• RAM : un accueil possible le samedi pour les familles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des difficultés pour les parents de trouver un mode d'accueil avec des horaires atypiques</li> <li>• Un manque de continuité du service sur la période estivale</li> <li>• Un manque de matériel, d'équipement et de transport pour le Relais Petite Enfance</li> <li>• Le nombre d'enfants en situation de handicap accueilli en structure collective est encore peu élevé (peu de sollicitation des parents).</li> <li>• Une fragilité des accueils en gestion associative</li> <li>• Un vieillissement des assistants maternels</li> </ul>
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'implantation de MAM sur le territoire permet d'offrir une nouvelle forme d'accueil individuel tant pour les familles, que les professionnels.</li> <li>• Une volonté des élus de mener une politique pour la petite enfance sur le territoire communautaire dans l'intérêt des familles et de l'attractivité du territoire</li> <li>• Un soutien financier exceptionnel en 2021 dans le cadre du Plan Rebond de la Caf pour la création de nouvelles places en crèche et installation de MAM.</li> <li>• Une itinérance du RAM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un déséquilibre entre l'accueil individuel et collectif</li> <li>• Aucune solution de garde offerte aux parents pour leur permettre de concilier vie familiale, vie sociale et professionnelle</li> <li>• Une qualité du service amoindri, voir fermeture du service</li> </ul>



## Jeunesse

**La jeunesse concerne les enfants scolarisés jusqu'à la majorité.**

### Définition

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement permet aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle en leur proposant un mode d'accueil pour leurs enfants de 3 à 17 ans sur différents temps :

- L'accueil périscolaire se déroule en période scolaire, le mercredi est compris comme un temps périscolaire.
- L'accueil extrascolaire se déroule pendant les vacances scolaires.

### L'organisation de l'activité jeunesse sur la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges n'a pas la compétence jeunesse. Chaque commune organise ses accueils périscolaires et extrascolaires.

### Le PEDT

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

La validation du PEDT par l'Education Nationale, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et la Caf est obligatoire.

Il a été travaillé avec l'ensemble des partenaires socio-éducatifs et apporte la cohérence éducative sur le territoire. Les Communes de Rupt-sur-Moselle, Le Thillot, Saint-Maurice-sur-Moselle et Fresse-sur-Moselle sont signataires d'un PEDT sur ce territoire.

### L'accueil extrascolaire

Il est organisé par les communes ou les associations.

Sur le territoire, il existe 9 opérateurs identifiés pour l'accueil extrascolaire :

- 5 en gestion communale : Fresse sur Moselle, Le Ménil, Le Thillot, Ramonchamp et Rupt sur Moselle.
- 4 en gestion associative : Centre d'Accueil et de Plein Air la Colline à Fresse sur Moselle, Association Les Galopins à Ramonchamp, Association Les Gros Câlins à Rupt sur Moselle et Association La Farandole à Saint-Maurice sur Moselle.

La Commune de Rupt sur Moselle a mis en place un partenariat avec les Communes de Vecoux et de Ferdrupt. La Direction est mutualisée avec l'Association Les Gros Câlins sur le mois de juillet.

Pour les vacances d'Automne, d'Hiver et de Printemps, un minibus est mis à disposition par la Commune de Le Thillot pour permettre aux enfants de la Commune de Rupt sur Moselle de participer à leurs accueils. Cette mutualisation du transport connaît un franc succès.

### La capacité d'accueil

En fonction des lieux d'implantation, la capacité d'accueil varie entre 24 et 72 enfants.

### Les prix de revient

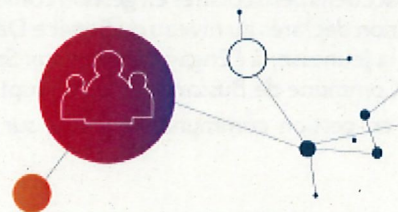
Le prix de revient est calculé par la Caf en fonction des charges financières et du nombre d'heures déclarées annuellement par le partenaire.

Ils varient, pour les accueils extrascolaires du territoire, entre 3,26 € et 7,29 € pour une gestion communale et de 2,22 € à 3,78 € pour une gestion associative.

### Les tarifs

Les tarifs pratiqués sur les différents accueils de loisirs sont définis par chaque gestionnaire. Ils sont variés et peuvent correspondre à un tarif à la demi-journée, à la journée, à la semaine ; avec ou sans repas, en fonction du nombre d'enfants dans la fratrie, du lieu d'habitation, commune ou extérieur. Conformément à la réglementation, ils sont modulés en fonction de plusieurs tranches de quotient familial.

Ils sont proposés avec des bases différentes, en fonction du gestionnaire : pour exemple, ils varient à la semaine entre 50 € et 111 € pour les communes et entre 55 € et 130 € pour les associations.





GESTIONNAIRE	Tranche d'âge	Période de fonctionnement					
		Hiver	Prin-temps	Juillet	Août	Au-tomme	Noël
<b>Fresse-sur-Moselle</b>							
Centre d'Accueil et de Plein Air «La Colline»	6-13 ans	X	X	X			
CCAS	3-11 ans			X			
<b>Le Ménil</b>							
Commune	6-13 ans			X			
<b>Le Thillot</b>							
Commune	6-17 ans	X	X	X		X	
<b>Ramonchamp</b>							
Commune	6-13 ans	X	X	X		X	
Association «Les Galopins»	4-12 ans			X			
<b>Rupt-sur-Moselle</b>							
Commune	6-14 ans			X			
Association «Les Gros Câlins»	6-13 ans			X			
<b>Saint-Maurice-sur-Moselle</b>							
Association «La Farandole»	3-12 ans			X			

### L'accueil adolescent

L'offre de service pour les adolescents n'existe pas sur ce territoire, cependant les Communes de Le Thillot et Rupt sur Moselle peuvent accueillir respectivement 6 et 2 jeunes âgés de 14 à 17 ans dans leur ALSH extrascolaire, d'après la déclaration faite auprès du SDJES.

### L'accueil périscolaire

Cet accueil peut être organisé le matin, durant la pause méridienne et le soir après l'école. Les activités du mercredi sont intégrées au temps périscolaire. Elles peuvent être proposées à la demi-journée ou à la journée. Ces temps d'accueil font l'objet d'une attention particulière dans les PEDT au travers du plan mercredi.

Sur le territoire, il existe :

- 9 accueils périscolaires en gestion communale, dont 2 non déclarés au niveau du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) - Commune de Bussang et de Ferdrupt.
- 7 en gestion communale : Fresse sur Moselle, Le

Ménil, Le Thillot, Ramonchamp, Rupt Sur Moselle.

- 2 en gestion associative par l'Association Les Gros Câlins de Rupt sur Moselle et l'Association La Farandole de Saint Maurice sur Moselle.

Les Communes et Associations organisatrices d'un Accueil Périscolaire proposent une ouverture sur les plages horaires du matin, du soir et sur la pause méridienne.

Les accueils du mercredi (matin pour la Commune de Le Ménil et journée pour la Commune de Ramonchamp) ne rentrent pas dans le cadre du plan mercredi.

### La capacité d'accueil

En fonction des lieux d'implantation, la capacité d'accueil varie entre 14 et 114 enfants.

### Les prix de revient

Le prix de revient est calculé par la Caf en fonction des charges financières et du nombre d'heures déclarées annuellement par le partenaire.

Il varie, pour les accueils périscolaires du territoire, entre 3,13 € et 9,07 €.



**Les tarifs**

Les tarifs pratiqués sur les différents accueils de loisirs sont définis par chaque gestionnaire. Ils sont variés et peuvent correspondre à un tarif horaire, à la demi-heure, à la plage d'accueil, en fonction du nombre d'enfants dans la fratrie, du lieu d'habitation, commune ou extérieur; ils intègrent ou non le repas, les goûters et les petits déjeuners. Conformément à la réglementation, ils sont modulés en fonction de plusieurs tranches de quotient familial.

Ils sont proposés avec des bases différentes en fonction du gestionnaire : pour exemple, le tarif horaire varie entre 0,54 € et 3,50 € pour les communes et 1,70 € et 4,20 € pour les associations. Il peut être demandé en plus : le montant du repas (entre 0,40 € et 4,10 €), du petit déjeuner et du goûter (0,50 €) et pour les associations : une cotisation annuelle.

GESTIONNAIRE	Période de fonctionnement				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Fresse-sur-Moselle</b>					
Commune	X	X		X	X
<b>Le Ménil</b>					
Commune			X		
<b>Le Thillot</b>					
Commune	X	X		X	X
<b>Ramonchamp</b>					
Commune	X	X	X	X	X
<b>Rupt-sur-Moselle</b>					
Commune	X	X		X	X
Association «Les Gros Câlins»	X	X		X	X
<b>Saint-Maurice-sur-Moselle</b>					
Association «La Farandole»	X	X		X	X

**L'aide aux loisirs**

L'aide aux loisirs favorise l'accès aux loisirs pour les enfants de 3 à 18 ans dont les familles ont des revenus modestes. Elle consiste en une participation financière aux frais d'inscription liés aux loisirs.

L'aide facilite l'accès des enfants :

- aux structures d'accueil collectif habilitées par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).
- aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires et périscolaires.
- à la pratique d'activités (au sein d'une association loi 1901) à caractère sportif, culturel ou artistique qui nécessitent la participation active de l'enfant et qui permettent un apprentissage.

Pour pouvoir accepter l'aide aux loisirs en règlement

des frais d'inscription, la structure doit signer la convention Aide aux Temps Libres avec la Caf et la Msa Lorraine.

La structure atteste ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et qu'elle s'adresse sans discrimination à tous les publics. Elle s'engage à respecter la Charte de la Laïcité avec ses partenaires, adoptée par les Conseils d'Administrations de la Caisse Nationale des Allocations Familiales et de la Msa Lorraine.

Elle propose des services et/ou des activités ouverts à tous, s'appuyant sur un projet éducatif de qualité, un personnel qualifié et un encadrement adapté.

Elle s'engage à faciliter, grâce à des tarifs adaptés, l'accès des jeunes issus des familles modestes.



## Associations et collectivités signataires de la convention Aide aux Temps Libres en 2020 et 2021 avec la Caf

Commune	Nom de l'Association/Collectivité
<b>Ramonchamp</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil de Loisirs Chantelune</li> <li>• Association Education Culturelle La Reminoise</li> <li>• Association Haute Moselle Ski Nordique</li> <li>• Association Sportive</li> <li>• Centre Aéré Les Galopins</li> <li>• Maison Familiale Rurale</li> <li>• Ventron-Ramonchamp Fresse – Ski Club</li> </ul>
<b>Le Thillot</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aikido Club de la Haute-Moselle</li> <li>• Association Basket Club</li> <li>• Association Familiale Le Thillot -Ramonchamp</li> <li>• Association Sportive du Collège</li> <li>• Atelier d'Eveil et d'Initiation Musicale</li> <li>• Athlé Vosges</li> <li>• Club Sport Thillotin</li> <li>• Commune de Le Thillot</li> <li>• Ecole de Musique</li> <li>• Gîtes d'Enfants Valdenaire Bernard</li> <li>• Karaté Club</li> <li>• MJC</li> <li>• Syndicat Mixte de Piscine</li> <li>• Tennis Club</li> </ul>
<b>Saint-Maurice-sur-Moselle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonie Bussang Saint Maurice</li> <li>• Association La Farandole</li> <li>• Saint Maurice -Le Thillot Grimpe</li> </ul>
<b>Fresse-sur-Moselle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vosges en Forme</li> <li>• Association Tennis de Table</li> <li>• Centre d'Accueil et de Plein Air</li> <li>• Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges</li> <li>• Commune de Fresse sur Moselle</li> </ul>
<b>Rupt-sur-Moselle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association ADMR</li> <li>• Association de Pêche et Pisciculture</li> <li>• Association Sportive Collège J.Montémont</li> <li>• Club Athlétique de la Haute-Moselle</li> <li>• Commune de Rupt sur Moselle</li> <li>• Handball Club Vallée Haute-Moselle</li> <li>• Karaté Kyokushinkai</li> <li>• Association Les Gros Câlins</li> <li>• Scouts et Guides de France</li> <li>• Tennis Club</li> </ul>
<b>Le Ménil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Football Club du Ménil</li> <li>• Association Hautes-Vosges Ski Nordique</li> <li>• Atelier Généalogique des Hautes-Vosges</li> <li>• Club Alpin Français</li> <li>• Commune de Le Ménil</li> <li>• Judo Club Le Thillot</li> </ul>
<b>Bussang</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de Bussang</li> <li>• Football Club des Ballons</li> </ul>



**Nombre de bénéficiaires et utilisateurs du soutien « aide aux loisirs » de la Caf sur le territoire**

2019	Bénéficiaires potentiels	Bénéficiaires réels
Communauté de communes	532	166

soit 32,2 % qui profitent de cette aide.

**Nombre de bénéficiaires et utilisateurs du soutien « aide aux loisirs » de la Msa Lorraine sur le territoire**

2019	Bénéficiaires	Utilisateurs
Communauté de communes	40	46

soit 11% qui profitent de cette aide.

**Les prestations de service versées par la Caf au titre de l'année 2019**

Le montant de la prestation de service ordinaire est fonction du nombre d'heures de fréquentation déclarées.

- Au titre de l'accueil périscolaire, la Caf a versé 46 342 €
- Au titre de l'accueil extrascolaire, la Caf a versé 33 821 €

La Caf accompagne les collectivités territoriales dans le développement de leur politique enfance-jeunesse. La somme de 245 675 € est versée aux communes signataires d'un Contrat Enfance-Jeunesse pour les équipements d'accueils de loisirs et coordination jeunesse.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre de service équilibrée sur l'ensemble du territoire en accueils de loisirs extrascolaire et périscolaire.</li> <li>• Un environnement cadre nature.</li> <li>• Une richesse du tissu associatif local.</li> <li>• Un panel large d'équipements sportifs et culturels.</li> <li>• Du personnel qualifié et une bonne localisation et organisation de certaines structures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accueil adolescents inexistant sur le territoire.</li> <li>• Le manque de coordination des opérateurs dans l'organisation de l'offre de service sur le mois d'Août particulièrement. (fermeture des structures). Les familles n'ont pas de solution de mode garde pour cette période.</li> <li>• Peu d'offre d'accueil le mercredi.</li> <li>• Le coût élevé des transports, problème de mobilité géographique.</li> <li>• Une difficulté de recrutement de personnel qualifié pour certaines structures dû au manque de formation, à la mobilité géographique, au nombre d'heures proposées et à la rémunération faible.</li> <li>• Un manque de bénévoles.</li> <li>• Une sous-utilisation par les familles des aides aux temps libres.</li> <li>• Encore un nombre faible d'enfants en situation d'handicap accueillis en structure collective.</li> <li>• La présence d'accueil non déclarés sur le territoire.</li> </ul>
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une volonté des structures d'accueillir les enfants en situation de handicap.</li> <li>• Une volonté affichée de certaines structures de travailler ensemble. (mutualisation de personnel, de matériel et de transport).</li> <li>• Un travail en réseau entre certaines communes.</li> <li>• Des conseils de jeunes présents sur certaines communes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des tarifs non homogènes qui peuvent entraîner un manque de lisibilité pour les familles et un risque de concurrence.</li> <li>• La fermeture des accueils de loisirs par manque de recrutement de personnel formé.</li> <li>• Une errance des adolescents avec risque de comportements inadéquats.</li> <li>• Une responsabilité forte engagée des élus sur les accueils non déclarés.</li> </ul>





## Fiche n°9

32

### Animation de la vie sociale

*L'animation de la vie sociale concerne des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Les lieux d'animation de la vie sociale permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Ce sont des lieux d'échange et de création du lien social où il est donné à chacun l'occasion de s'engager et de contribuer à la vie sociale et démocratique de son quartier ou de sa commune. L'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité : centres sociaux et espaces de vie sociale (Evs) qui offrent de nombreux services aux familles : accès aux droits et insertion sociale, accueil de la petite enfance, des jeunes et des familles, soutien à la parentalité, inclusion numérique, etc.*

*Leurs actions guidées par un projet social, garantissent leur ancrage territorial et la construction de réponses au plus proche des besoins sociaux des habitants et des familles. Leurs méthodologies d'intervention, basées sur la participation des usagers facilitent l'intégration sociale des personnes dans leur environnement, notamment les plus fragiles et contribuent à la cohésion sociale des territoires.*

*Essentiels en milieu urbain, notamment dans les quartiers de la politique de la ville, ils jouent également un rôle précieux dans les zones rurales pour lutter contre l'isolement et l'enclavement de certains territoires.*

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, l'Association La Farandole bénéficie de l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales au titre d'un EVS.

D'autres associations proposent des actions d'animation de la vie sociale sans bénéficier d'agrément.

L'association « La Farandole » a été créée il y a 30 ans, en 1991. Agréée depuis 2016 Espace de vie sociale, cet équipement est implanté sur la commune de Saint Maurice sur Moselle.

L'association présente tous les trois ans un projet social d'animation de la vie sociale soumis au Conseil d'Administration de la Caf. Il bénéficie actuellement d'un agrément de 2021 à 2023.

#### Présentation de l'association :

« La Farandole » est gérée par une association dont les statuts stipulent : « favoriser l'accueil des enfants selon les besoins de chaque famille et faire participer les parents à la vie de l'établissement ».

L'association est gestionnaire aussi d'équipements :

- un multi accueil (crèche et halte-garderie),
- un accueil collectif de mineurs : du périscolaire matin, midi et soir (enfants de 3 à 12 ans) et de l'extrascolaire durant les vacances scolaires.

L'association est née avec la création de la crèche pour se diversifier avec l'accueil collectif de mineurs.

En 2016, elle obtient son premier agrément d'Espace de Vie Sociale. En effet, l'association organisait, depuis quelques années, plusieurs manifestations locales avec la participation des parents et en fédérant un grand nombre de partenaires locaux.

Le projet social de l'agrément en cours, repose sur les orientations suivantes :

- **Dynamiser la vie du village** : en proposant plusieurs manifestations qui s'adressent à différents publics (petits et grands...) tout au long de l'année.
- **Développer la citoyenneté de proximité** : en promouvant le respect de l'environnement, en invitant les familles à participer activement à chaque manifestation.
- **Regrouper les différentes générations autour d'événements** : rencontres et activités entre les petits et les anciens du village.
- **Amener de la culture dans les vallées reculées** : faciliter l'accès à des concerts, des marchés locaux, des spectacles, des pièces de théâtre, des interventions de professionnels de santé.



- Favoriser l'intégration et les échanges socioculturels motivés par la présence de nombreuses familles réfugiées dans la commune.
- Inscrire les villageois dans une dynamique de solidarité et d'entraide pour retrouver un lien social : travailler en partenariat avec les commerces, les entreprises et les associations pour permettre la transmission de leur savoir-faire aux enfants. Implication des villageois dans certaines manifestations : ils s'y sentent acteurs et mettent en place une pérennité dans les actions.
- Consolider le pilotage : les tensions ressenties au printemps 2019 au sein du comité et des membres bénévoles ont fait chuter la participation et la motivation de chacun. Le comité est en quête de redonner une dynamique pour pérenniser et faire évoluer les actions en recrutant de nouvelles personnes. Une réflexion pour la mise en place d'outils simplifiant l'évaluation des interventions est menée.
- Se mobiliser dans le cadre de la Convention Territoriale Globale : développer et améliorer les partenariats avec les acteurs locaux de la Communauté de Communes, afin de dynamiser avec cohérence le territoire.

#### Le partenariat :

L'association peut s'appuyer sur un partenariat local.

La commune de Saint Maurice sur Moselle met à disposition une salle municipale par an. Elle met également à disposition du matériel et du personnel lors des manifestations.

L'association est en partenariat avec le comité des fêtes de la commune pour la co-organisation de certaines manifestations, ainsi que le prêt d'équipement.

Le partenariat avec la Résidence Antoine permet de tisser des liens inter-générationnels.

Un partenariat s'est établi, de façon durable, avec une association des parents d'élèves et l'association des conscrits pour certaines manifestations, notamment le marché de l'avent.

Sur les 22 associations présentes sur la commune, l'association est en lien avec 5 d'entre elles et souhaite développer ce partenariat.

#### Le personnel et la fréquentation :

L'association compte 8 salariées, dont 6 qui sont investies dans les manifestations et 15 bénévoles, ce qui représente environ : 2 300 heures effectuées par les salariés (soit 1,3 Équivalent Temps Plein) et 855 heures de bénévolat.

Le nombre d'adhérents aux activités régulières est de 155 et pour les activités ponctuelles, il est estimé à 1 075.

Ces données 2019 sont issues de SENACS (Système d'échanges National des Centres Sociaux), base de données qui recense toutes les informations concernant les centres sociaux et les espaces de vie sociale.

#### Le financement :

La Caf soutient financièrement l'association par le biais d'une Prestation de Service Animation Locale (PSAL).

En 2019, la Caf a versé : 4 780 € (total des dépenses : 7 967 €).

En 2020, la Caf a versé : 3 841 € (total des dépenses : 6 403 €).



Les activités de l'animation de la vie sociale :

Activités	Public accueilli	Commentaires
Soirée dansante	tout public	1 fois par an
Café-théâtre	familles	2 fois par an si possible / mai 2019
Marché campagnard	tout public	1 fois par an
Bourse aux jouets	famille	1 fois par an 2019
Marché de l'Avent	tout public	1 fois par an 2019
Carnaval	familles	1 fois par an 2019
Loto	tout public	En projet
Concert	adultes et enfants	En projet
Voyage / sortie	familles	Tous les deux ans
Cafés – parents	familles	En projet pour 2022

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'association La Farandole est une association connue et reconnue sur le territoire.</li> <li>• Un nombre important d'associations existantes sur le territoire.</li> <li>• Au sein de chaque commune du territoire, il y a des manifestations d'animation de la vie sociale en direction des familles et portées par diverses associations locales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un manque de bénévoles dans la gouvernance et le renouvellement des instances de pilotage des associations.</li> <li>• Un seul équipement agréé dans l'animation de la vie sociale sur le territoire qui réinterroge ses moyens humains et financiers pour assurer sa pérennité. Ce dernier ne fédère pas les associations des autres communes du territoire.</li> <li>• Un manque de mobilisation de certaines familles (frein psychologique, isolement, repli sur soi et individualisme).</li> </ul>
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une nouvelle directrice de l'association la Farandole qui souhaite développer de nouveaux projets (Café parents).</li> <li>• Une reconnaissance par la Commune de Saint-Maurice sur Moselle et les communes aux alentours de l'utilité de cet EVS.</li> <li>• La médiathèque communale de Le Thillot qui accueille 64 % de personnes extérieures à la commune et qui propose régulièrement des animations tout public, pourrait devenir un acteur dynamique, dans le cadre de l'animation de la vie sociale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un manque de lien social et de dynamique sur certaines communes.</li> <li>• Impact sur l'attractivité du territoire.</li> </ul>





## Fiche n°10

35

### Accès aux droits

D'après une étude de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (Drees) d'avril 2018, 63% des personnes pouvant bénéficier d'une prestation sociale et familiale y accèdent après un rendez-vous des droits.

Mis en place en 2014 par les Caf, le rendez-vous des droits a pour objectif d'améliorer l'information et l'accès aux droits sociaux.

Les droits étudiés lors de ces rendez-vous couvrent ceux de la branche famille, mais aussi, la couverture santé complémentaire, les aides locales, les prestations chômage...

Les principales prestations évoquées lors de ces rendez-vous sont :

- Le revenu de solidarité active (Rsa) / la prime d'activité
- Les allocations logement
- L'allocation de Soutien Familial (Asf) et la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)
- L'allocation d'aide au retour à l'emploi (Are)
- L'aide à la complémentaire santé solidaire (Acss)
- L'allocation journalière du proche aidant
- Les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz
- Les aides locales, telles que réductions pour les transports, aide à domicile...

Les services présents sur la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges : (\*liste non-exhaustives sur le territoire)

#### Caisse d'Allocations Familiales

- Point d'accueil de la Caf par un conseiller sur rendez-vous à la Maison des Services Au Public (MSAP) de Le Thillot, les 2ème et 4ème mardi matin de 9h00 à 11h30.  
*Taux d'occupation des plages de rendez-vous en 2020 de 80 %.*
- Accueil social sur rendez-vous avec la chargée d'intervention sociale à la MSAP

Tél : 3230  
Site : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

#### Mutualité Sociale Agricole

3 Rue de la Mouline - 88200 REMIREMONT  
Tél : 03.29.62.04.90  
Site : [www.msalorraine.fr](http://www.msalorraine.fr)

- Accueil social : visites à domicile sur rendez-vous

#### Conseil départemental - Pôle Développement des Solidarités

- Action sociale Territorialisée (service social MSVS, PMI, ASE, insertion).
- Permanence du service social : Rupt-sur-Moselle, Ramonchamp, Fresse-sur-Moselle, Saint-Maurice-sur-Moselle et Bussang.

Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale Remiremont  
Centre de proximité de Le Thillot MSVS  
24 rue de la Gare - 88160 LE THILLOT  
Tél : 03.29.25.03.04



**Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

Tél : 3646

Site : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

- Accueil à la MSAP de Le Thillot les vendredis de 9h à 12h

**Les Centres Communaux d'Action Sociale**

Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Il anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune sous forme d'aides aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux familles en difficultés et de lutte contre l'exclusion.

Chaque commune dispose d'un CCAS avec une organisation propre à la hauteur des enjeux et des moyens de chaque commune.

**Maison des Services Au Public - MSAP**

- Accueil, information, orientation, accompagnement aux démarches administratives, aide à l'utilisation des services et outils numériques, mise en relation avec les services CAF, CPAM, MSA, Pôle Emploi, CARSAT, Centre des Impôts,... avec un conciliateur de justice, aide à la recherche d'emploi...

Msap Le Thillot

9 avenue de Verdun - 88160 LE THILLOT

Tél : 03.29.24.87.63

- Du mardi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h

**Droits des Femmes et des Familles**

CIDFF (Centre d'Informations des Droits des Femmes et des Familles)

19, rue d'Ambrail - 88000 EPINAL

Tél : 03.29.35.49.15

**Centre des Finances Publiques**

- Accueil : ouvert de 8h45 à 12h  
37 rue Charles de Gaulle - 88160 LE THILLOT  
Tél : 03.29.25.01.29

**Banque de France**

20 rue Thiers - 88000 EPINAL

Tél : 03.29.64.41.00

**Accès aux droits**

CDAD (Conseil Départemental d'Accès aux Droits des Vosges)

7 place Edmond Henri - 88000 EPINAL

Tél : 03.29.34.53.53

**Point Info Famille**

- Mission : favoriser l'accès de tous à l'information et simplifier les démarches dans tous les domaines de la vie quotidienne et des droits. Gratuit et ouvert à tous.

Union Départemental des Association Familiales

Rue Général Haxo

5 Quartier de la Magdeleine - 88025 EPINAL

Cedex

Tél : 03.29.35.16.16

Allo parent en crise : 0 805 382 380

Site : [infofamille@udaf.unaf.fr](mailto:infofamille@udaf.unaf.fr)**Service social en faveur des élèves**

Accueil dans les collèges :

Collège Jules Ferry

7 Bis Rue des Tertres - 88160 LE THILLOT

Tél : 03 29 25 00 69

Collège Jean Montémont

42 Rue Napoléon Forel - 88360 RUPT SUR MOSELLE

Tél : 03 29 24 34 10



**Emploi****Pôle Emploi Remiremont**

Le Gros Châtelet – Passage de la Gare - 88200 REMIREMONT

Tél : 3949

Ouvert de 8h30 à 12h30

- Accueil sur rendez-vous à la MSAP le Thillot

**Mission Locale**

Accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans les domaines suivants : emploi, formation, orientation, mobilité, santé, logement, culture, citoyenneté

8bis place Jules Méline - 88200 Remiremont

Ouvert de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h sauf mardi matin

Tél. : 03.29.62.39.15

- Accueil sur rendez-vous à la MSAP le Thillot

**Prêt à bosser - Service du Conseil Départemental**

- Accueil sur rendez-vous à la MSAP de Le Thillot

Tél. : 03.29.29.88.88

**Associations caritatives****Les Restos du Cœur**

20 rue des Vieux Moulins - 88160 RAMONCHAMP

Rue d'Alsace - 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE

Tél : 03.29.23.15.60

**Secours Populaire**

Maison des associations

17 rue François Fremiot - 88160 LE THILLOT

Tél : 03.29.35.38.16

**Croix Rouge**

Maison des Associations

17 rue François Fremiot - 88160 LE THILLOT

Tél : 03.29.25.99.65

**Conférence St Vincent de Paul - 88160 LE THILLOT**

Tél : 03.29.25.81.89

**Santé****Maisons de santé**

- Maison de Santé de la Charme

7 rue de la Dermanville - 88360 RUPT SUR MOSELLE

Tél : 03.29.24.35.69

- Maison Médicale des Ballons

2 rue des Tilleuls - 88160 LE THILLOT

Tél : 03.29.24.99.40

- Maison de Santé

25 rue de Lorraine - 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE

Tél : 03.29.25.16.28

**Centre Hospitalier**

- Centre hospitalier de la Haute Vallée de la Moselle (Le Thillot)

Etablissement Hospitalier Communal LE THILLOT : soins de suite

60 rue Charles de Gaulle – 88160 LE THILLOT

Tél : 03.29.25.00.79



**Personnes âgées****EHPAD**

Centre hospitalier de la Haute Vallée de la Moselle regroupe :

- Etablissement Hospitalier Communal Bussang  
3 rue Luttenbacher - 88540 BUSSANG

Tél. : 03.29.61.50.40

- Etablissement Hospitalier Communal LE THILLOT  
60 rue Charles de Gaulle - 88160 LE THILLOT

Tél. : 03.29.25.00.79

- Résidence Antoine  
6 rue de l'Agne - 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE  
Tél : 03.29.25.82.11

**Logement Résidence**

- Mon Repos  
2 rue Jean Baptiste Rouillon - 88360 RUPT SUR MOSELLE  
Tél : 03.29.62.07.21

**Maintien et Aide à Domicile****Aide à domicile**

ADMR

3 place de Lattre de Tassigny - 88160 LE THILLOT

Tél : 03 29 25 93 17

SSIAD (service de soins infirmiers à domicile)  
Centre Hospitalier de la Haute Vallée de la Moselle  
60 rue Charles de Gaulle - 88160 LE THILLOT  
Tél : 03.29.25.00.79

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une proximité de Remiremont, de la vallée de la Moselotte, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.</li> <li>• Une MSAP identifiée et fréquentée pour répondre à l'accès aux droits sur le territoire.</li> <li>• Un réseau de transport existant dans la vallée qui dessert toutes les communes entre-elles.</li> <li>• Une compétence mobilité détenue par la Communauté de Communes.</li> <li>• Des actions innovantes existantes portées par des associations sur le territoire :</li> <li>• L'Association La Croix Rouge met en place des actions sur la mobilité.</li> <li>• L'Association AGIR abcd sur Saint-Maurice-sur-Moselle qui permet de se déplacer sur le territoire au moyen d'un véhicule avec des chauffeurs bénévoles.</li> <li>• Des actions innovantes sur certaines Communes pour lutter contre l'illectronisme.</li> </ul>	<p><b>Fracture numérique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'illectronisme de certaines familles qui ont à réaliser des démarches administratives.</li> <li>• L'accès aux outils numériques.</li> <li>• La couverture numérique sur le bassin de vie rural.</li> </ul> <p><b>Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un réseau de transport existant dans la vallée qui dessert toutes les communes entre-elles avec des horaires compliqués.</li> </ul>
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La taille des communes du territoire permet aux élus d'être proches des habitants et peuvent être des relais privilégiés pour la communication des services.</li> <li>• Un projet de territoire existant.</li> <li>• Une volonté politique de certaines communes d'améliorer la communication auprès des habitants : choix d'adhérer à l'application « panneau pocket ».</li> <li>• Des CCAS présents et au contact direct des usagers pour les accompagner dans leurs besoins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le non-recours aux droits.</li> <li>• L'accroissement des inégalités sociales.</li> </ul>



## Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges

**REPERES**

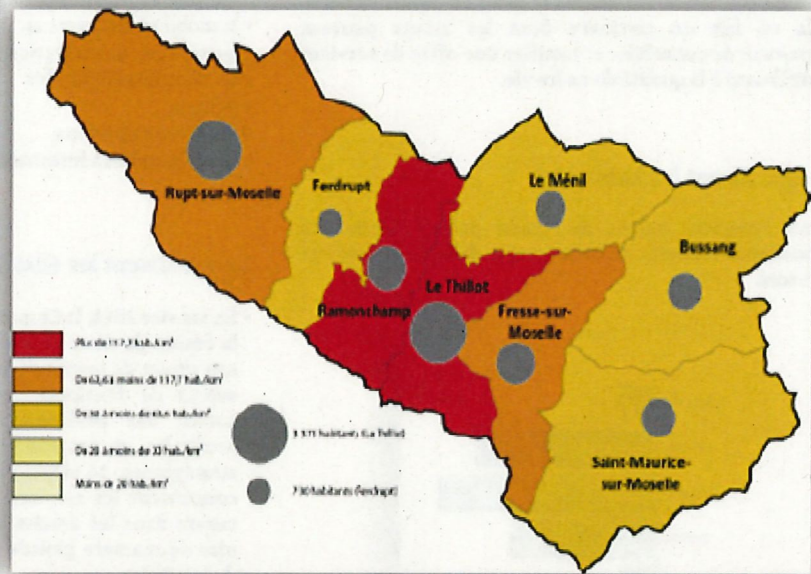
8 communes  
15 429 habitants  
79 hab/km<sup>2</sup>

Population -20 ans : 21,6 %  
Vosges : 23,1%  
France : 24,4%

Population + 60 ans : 31,1 %  
Vosges : 27,6%  
France : 24,2%

Taux d'équipements sports, culture et loisirs :  
9,1 équipements pour 1 000 hab  
Vosges : 6,2  
France : 4,7

- 13 salles de sports
- 3 bassins de natation
- 1 cinéma
- 3 bibliothèques

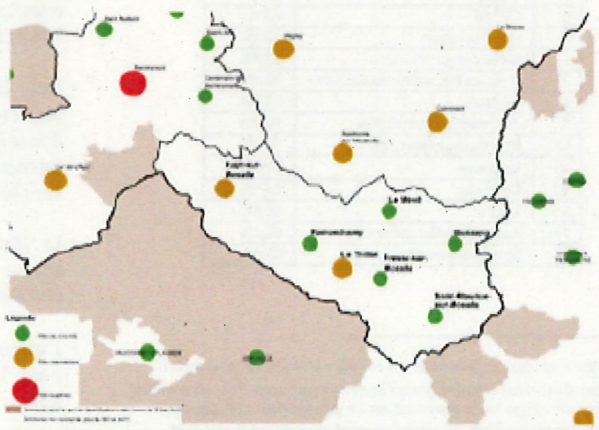


**Dans le territoire intercommunal 7 communes (soit 88%) sont « Pôle de services » :**

- 2 pôles de services intermédiaires (ex: collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public...): **Rupt-sur-Moselle et Le Thillot**
- 5 pôles de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex: école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...): **Saint-Maurice-sur-Moselle, Bussang, Fresse-sur-Moselle, Le Ménil et Ramonchamp**

service public de base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public). Toutefois, certaines parties du territoire peuvent avoir des temps d'accès à certains services publics supérieurs à 20 minutes.

La Communauté de Communes correspond au bassin de vie qui reste encore assez peuplé. L'histoire industrielle de la vallée explique aussi une organisation avec des communes de moyenne taille disposant d'équipements de niveau important. La Communauté bénéficie donc d'une bonne couverture territoriale des services. Toutes les communes disposent d'au moins un



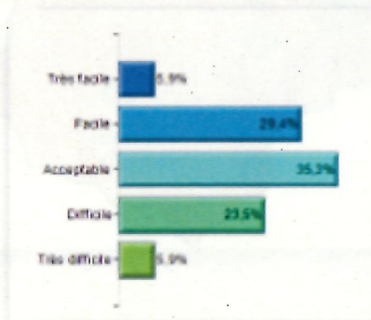


### Démographie et densité

La Communauté de Communes regroupe 4% de la population départementale et sa densité de population (79 hab/km<sup>2</sup>) est supérieure à la moyenne vosgienne. Aucune commune n'a atteint le seuil de désertification. Cela en fait un territoire dont les atouts peuvent permettre de consolider et justifier une offre de services contribuant à la qualité du cadre vie.

### Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public<sup>6</sup> 29,4% des répondants estiment difficile ou très difficile l'accès aux services.



Sur les 51 services enquêtés, 15 ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

Taux de satisfaits		
1	Ophthalmologiste	0,0%
2	Autocar/bus	0,0%
3	Train	5,2%
4	CPAM	7,8%
5	Gynécologue	21,4%
6	Médecin généraliste	27,8%
7	Démarches administratives	30,0%
8	Hôpital	33,3%
9	Activités périscolaires	36,3%
10	Activités culturelles	37,0%
11	Urgence	37,5%
12	Dentiste	38,9%
13	Lycée	40,0%
14	Accueil petite enfance	45,4%
15	Services postaux	47,1%

<sup>6</sup> L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne. Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté de Communes.

On peut classer ces besoins insatisfaits en 8 catégories :

- l'offre de soins : médecins spécialistes, généralistes, dentiste, urgence, hôpital...
- l'accueil des enfants : structures d'accueil petite enfance et activités périscolaires.
- la mobilité : train et car.
- les services de prestations sociales : CPAM.
- les activités culturelles
- le lycée
- les services postaux
- les démarches administratives.

### Ce que disent les élus du territoire

En janvier 2014, la Communauté de communes issue de la fusion de deux précédentes communautés a adopté son projet de territoire. Lors de la phase diagnostic, 63 enjeux de développement durable ont été identifiés autour des problématiques économiques, sociales, sociétales et environnementales. Décliné en 4 axes stratégiques, 14 objectifs et 18 actions (dont plusieurs concernent les services à la population) à mettre en œuvre dans les années à venir, le projet de territoire vise de manière globale l'amélioration de l'attractivité du territoire.

La Communauté s'est aussi doté d'un plan paysage pour améliorer l'image du territoire et contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

Les services publics concourent fortement « l'écosystème social » et leur maintien est important. Les projets des territoires, notamment des schémas de services, doivent être pris en compte dans le SDAASP. Les services publics locaux universels ont une vraie utilité, les mairies doivent être reconnues dans leur mission d'orientation et de d'accompagnement des habitants dans leur recherche d'informations.

Les élus communaux sont aussi des relais qui pourraient aider les citoyens en jouant un rôle d'interprète face à certaines complexité administrative (comprendre la demande des personnes et les orienter vers les bons interlocuteurs).

La Maisons de Services au Public (MSAP) au Thillot assure une mission d'accueil et d'orientation vers certains services très utile.

L'accès au numérique (Très Haut Débit) est essentiel pour bénéficier de certains services du quotidien en ligne.

L'offre d'accueil pour la petite enfance est de bonne qualité. Il existe un Relais Assistantes Maternelles intercommunal intervenant sur toutes les communes



avec 4 structures multi-accueil et deux Maisons d'Assistantes Maternelles.

- Deux piscines intercommunales sont gérées par la Communauté.
- La création d'un Office de Tourisme communautaire va permettre d'assurer la promotion touristique de la vallée en mobilisant la taxe de séjour.

• La mutualisation des services est en cours pour améliorer le service rendu à la population.

- Le territoire dispose de 3 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD). Et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale a mis en place des ateliers pour les seniors (sécurité routière).

### Diagnostic synthétique

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une vallée dont l'activité économique reste forte.</li> <li>• Une proximité de Remiremont et du Haut-Rhin.</li> <li>• Un territoire densément peuplé disposant d'un bon réseau d'équipements et de services.</li> <li>• Une Maisons de Services au Public (MSAP) bien implantée qui fonctionne bien</li> <li>• Un bon niveau de services pour la petite enfance et l'accueil en établissements des personnes âgées.</li> <li>• Deux Maisons de Santé Pluridisciplinaires (Le Thillot, Saint-Maurice-sur-Moselle) et un hôpital avec une annexe à Bussang.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une perte de dynamisme économique (près de 20% des emplois perdus en 5 ans)</li> <li>• Une démographie en baisse due au double effet du solde migratoire (250 départs par an) et du solde naturel.</li> <li>• Un des taux de vieillissement les plus importants des Vosges, l'âge moyen est supérieur de 2 ans à la moyenne départementale.</li> <li>• L'accès aux urgences sur Remiremont (supérieur à 20 minutes)</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un projet de territoire qui fédère les communes pour travailler ensemble sur le développement</li> <li>• Une volonté de mobiliser les élus comme premier contact des habitants pour l'orientation des démarches administratives.</li> <li>• La création de l'Office de Tourisme pour valoriser le potentiel touristique de la vallée et les services liés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La densité médicale est au dessus de la moyenne mais plus de 60% des médecins ont plus de + 55 ans d'où un problème à terme de renouvellement</li> <li>• La dégradation de l'habitat au niveau qualitatif et énergétique.</li> <li>• Le maintien de certains services publics qui pourraient être remis en cause suite à la baisse démographique.</li> </ul>

### Quelques enjeux pour les services

- Mettre en œuvre le projet de territoire en renforçant le volet services.
- Actualiser le schéma de services et étudier les mutualisations possibles d'équipements sportifs et de loisirs (optimiser l'offre et garantir sa qualité).
- Anticiper le vieillissement de la population en structurant et professionnalisant les services pour le maintien à domicile des seniors.
- Développer le co-voiturage pour faciliter l'accès à certains services.
- Conforter et renforcer l'offre d'accueil de la Maison de Services au Public (imaginer une itinérance de son offre de services).
- Garantir un bon niveau d'accès au Très Haut Débit.





## Fiche n°11

[Source des données : Caf et Msa Lorraine]

42

**Prestations aux familles**

En nombre de bénéficiaires

Données 2019	EPCI	
	Caf	Msa Lorraine
<b>L'accompagnement des parents et des enfants</b>		
Allocations Familiales	863	21
Complément Familial	170	8
Allocation de Rentrée Scolaire	606	24
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	29	NS
Allocation Journalière de Présence Parentale	NS	1
Allocation de Soutien Familial	124	NS
<b>L'enfance et la jeunesse</b>		
Prestation d'Accueil du Jeune enfant	363	6
Complément Mode de Garde	166	5
Complément Mode de Garde Assistants Maternels	165	/
Complément Mode de Garde Association	NS	/
Complément Mode de Garde domicile	0	/
Prestation Partagée d'Education de l'Enfant	47	1
<b>Le logement et le cadre de vie</b>		
Allocation Logement Familiale	301	/
Allocation Logement Sociale	413	/
Aide Personnalisée au Logement	531	/
Aide au Logement	/	67
<b>La solidarité et l'insertion</b>		
Revenu de Solidarité Active	296	7
Allocation Adulte Handicapé	229	4
Prime Pour l'Activité	991	33
<b>Montant prestations légales en €</b>	<b>13 473 704,00</b>	<b>/</b>

NS : Non Significatif





## Fiche n°12

43

### Synthèse - Questions à approfondir

#### Pour rappel

Située à l'extrémité sud - est du département des Vosges, limitrophe avec les départements de la Haute-Saône, du territoire de Belfort et du Haut-Rhin, la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges compte 15 256 habitants pour 8 Communes. Les Communes les plus peuplées sont Rupt sur Moselle et le Thillot avec approximativement 3 500 habitants. La Commune la moins peuplée est Ferdrupt avec environ 700 habitants. La Communauté de Communes se caractérise par deux réalités issues de la géographie du territoire et de son histoire : une partie haute de la vallée à dominante touristique importante et la partie basse à dominante plus industrielle.

Pour les besoins du diagnostic, en cohérence avec le projet de territoire, les données de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges seront comparées à celles du Département des Vosges et/ou du National.

#### Synthèse des constats

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges perd des habitants de manière sensiblement identique que la moyenne départementale. C'est principalement le solde naturel qui est à l'origine de cette baisse de population. En revanche, le solde migratoire tend vers 0%, signe d'une relative attractivité du territoire. La Communauté de Communes est fortement marquée par le vieillissement de sa population avec plus d'1 habitant sur 4 âgé de 65 ans et plus, contre seulement moins d'un quart de la population âgée de moins de 20 ans.

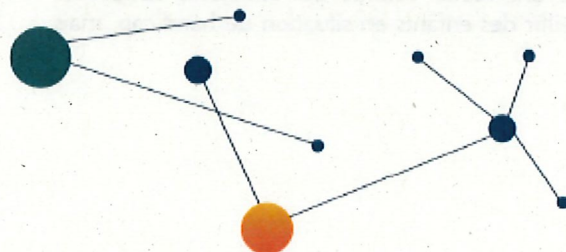
Sur le territoire communautaire, le faible taux de couverture de la Caf qui est le rapport entre le nombre de personnes couvertes par des prestations et la population totale, soit de l'ordre de 45% pour le Département, de 50% pour le National et de 41% pour le territoire communautaire démontre une forte présence du 3ème âge, population qui ne dépend plus de la Branche Famille.

Les personnes « isolées » et les couples avec enfant(s) sont les deux types de structures familiales les plus fréquentes. Les familles monoparentales représentent 13.2 % des structures familiales du territoire.

Malgré tout, ce sont 2 339 jeunes de moins de 18 ans qui vivent dans la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, dont un tiers a moins de 6 ans et un peu plus d'un tiers se situe dans la tranche « ados » 12-18 ans. Tous ces jeunes sont susceptibles de fréquenter les écoles, les structures d'accueil, les accueils collectifs de mineurs, les accueils ados et les équipements sportifs et culturels...

A l'instar du Département, la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges se caractérise par l'importance des bénéficiaires de la Prime d'activité, indicateur de vulnérabilité de la population. Le taux d'allocataires fragiles qui passent au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations, avoisine les 16 % pour la Communauté de Communes.

Malgré une évolution positive du nombre de logements sur la décennie 2012-2017, la part de logements vacants reste très élevée. Le principal bailleur sur le territoire est Vogselis. Le parc locatif social se situe principalement sur les Communes de Rupt-Sur-Moselle, Fresse-Sur-Moselle, Le Thillot et Ferdrupt. Malgré la labélisation de la Communauté de Communes pour le programme « Habiter Mieux » de l'Anah et une volonté politique pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG), la précarité énergétique reste importante sur le territoire.





La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges a perdu des emplois entre 2012 et 2017, mais dans une moindre mesure par rapport au niveau départemental. Le taux de chômage est supérieur à la moyenne départementale. Sur le territoire, 1 actif sur 6 est à la recherche d'un emploi et 5 % des actifs travaillent dans le département du Haut-Rhin. Au niveau de la part des emplois par secteur, le secteur de l'industrie est très présent au sein de la Communauté de Communes en étant représenté pour 1/3 de la part des emplois. La part d'emplois dans la construction est relativement importante par rapport au département et à la moyenne nationale. Les retraités et les ouvriers sont les deux catégories socioprofessionnelles les plus représentées sur le territoire. Ces catégories sont exposées à un taux de pauvreté plus important que celui des employés et des cadres.

Le paysage scolaire se dessine au regard des évolutions démographiques à venir : les effectifs des écoles sont en augmentation pour une commune, constants pour 2 communes et en baisse pour 5 communes. Pour constituer des classes homogènes et favoriser une qualité dans les apprentissages des élèves, deux communes du territoire ont développé un regroupement pédagogique intercommunal. A la suite du primaire, l'ensemble des élèves du territoire de la Communauté de Communes est accueilli dans les collèges situés sur les communes de Rupt Sur Moselle et de Le Thillot. Sur le territoire, la scolarisation des enfants en situation de handicap est favorisée par l'enseignement adapté ou spécialisé. De manière générale, pour le secondaire et la poursuite de leurs études, les jeunes doivent quitter le territoire. Cependant, une Maison Familiale et Rurale située sur la commune de Ramonchamp propose des formations agricoles.

Sur le territoire, les professionnels et les bénévoles s'investissent dans les collectivités et les associations et œuvrent pour répondre aux attentes et aux besoins des familles. Les partenariats se développent et les acteurs, autour de l'enfance - jeunesse et de la parentalité, mettent en avant un manque d'interconnaissance, de coordination et de communication des offres de service. Il existe une réelle volonté des structures collectives d'accueillir des enfants en situation de handicap, mais

cela reste encore à conforter. Les modes de tarification des différents accueils de loisirs sont très divers et rendent les offres peu lisibles pour les familles. Si la politique petite enfance est présente et coordonnée sur le territoire, elle demande cependant à être re-questionnée sur l'accueil en horaires atypiques. La politique jeunesse demande, quant à elle, à se structurer et se développer, notamment envers le public adolescent. Au niveau de la petite enfance, il est important de maintenir un équilibre entre l'offre individuelle et collective pour répondre aux besoins de garde des familles.

En ce qui concerne la parentalité, la Communauté de Commune se caractérise par l'absence du panier parentalité composé d'actions soutenues dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, de Contrats Locaux d'accompagnement à la Scolarité et de Lieu d'Accueil Parents Enfants. Cependant, la présence d'un réseau parentalité implanté sur un territoire communautaire voisin et sa volonté de s'ancrer pleinement sur le Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges devrait permettre un développement du soutien à la parentalité pour les familles du territoire.

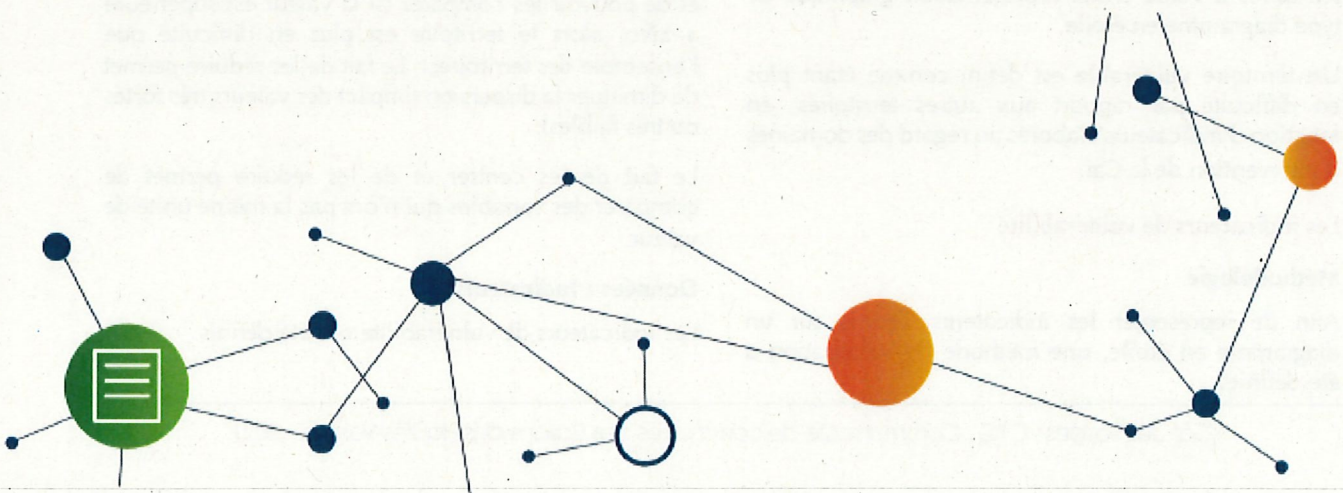
En ce qui concerne l'animation de la vie sociale, la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges est pourvue d'un seul équipement agréé dans ce domaine et d'un tissu associatif riche et dynamique dans le développement d'animations de la vie sociale. La pérennité de cet unique opérateur peut être mise à mal par la gestion des ressources et du bénévolat. Dans l'ensemble, la gestion de l'animation de la vie sociale reste fragile dans ses modes de gouvernance tant dans les moyens humains que financiers. Même si les équipements de vie sociale sont des lieux d'animation qui permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets de vie, la mobilisation des familles reste fragile et n'est jamais acquise.

La présence d'une Maison des Services Au Public sur le territoire, la mobilisation des CCAS, ainsi que le maillage avec l'ensemble des acteurs garantit à la population un accès aux droits de proximité. La problématique du numérique et de la mobilité sont des points de vigilance à conforter.



## Questions à approfondir

- Attractivité du territoire
- Améliorer l'interconnaissance, la mise en réseau en coordonnant les acteurs du territoire
- Communiquer sur les offres de services
- Permettre aux familles de concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle
- Permettre aux familles de trouver un mode de garde adapté pour leurs enfants à travers une offre d'accueil équilibrée
- La complémentarité des institutions pour une recherche d'une plus grande efficacité
- Veiller à l'accessibilité financière des services pour tous
- Répondre aux besoins des familles confrontées au handicap d'un enfant
- Maintenir les offres de services en place en préservant leurs qualités
- Développer l'offre de service dans la parentalité
- Développer l'offre de service pour la jeunesse – accueil des adolescents
- Permettre aux familles d'accéder à leurs droits sur l'ensemble du territoire
- Couvrir l'ensemble du territoire équitablement des services
- Adapter, délocaliser les services en fonction des besoins repérés, identifiés
- Dégager des marges de manœuvre aux opérateurs en favorisant la mutualisation des moyens
- Favoriser, conforter et accompagner le bénévolat
- Favoriser la mobilisation des familles
- Favoriser la mobilité et la proximité des services



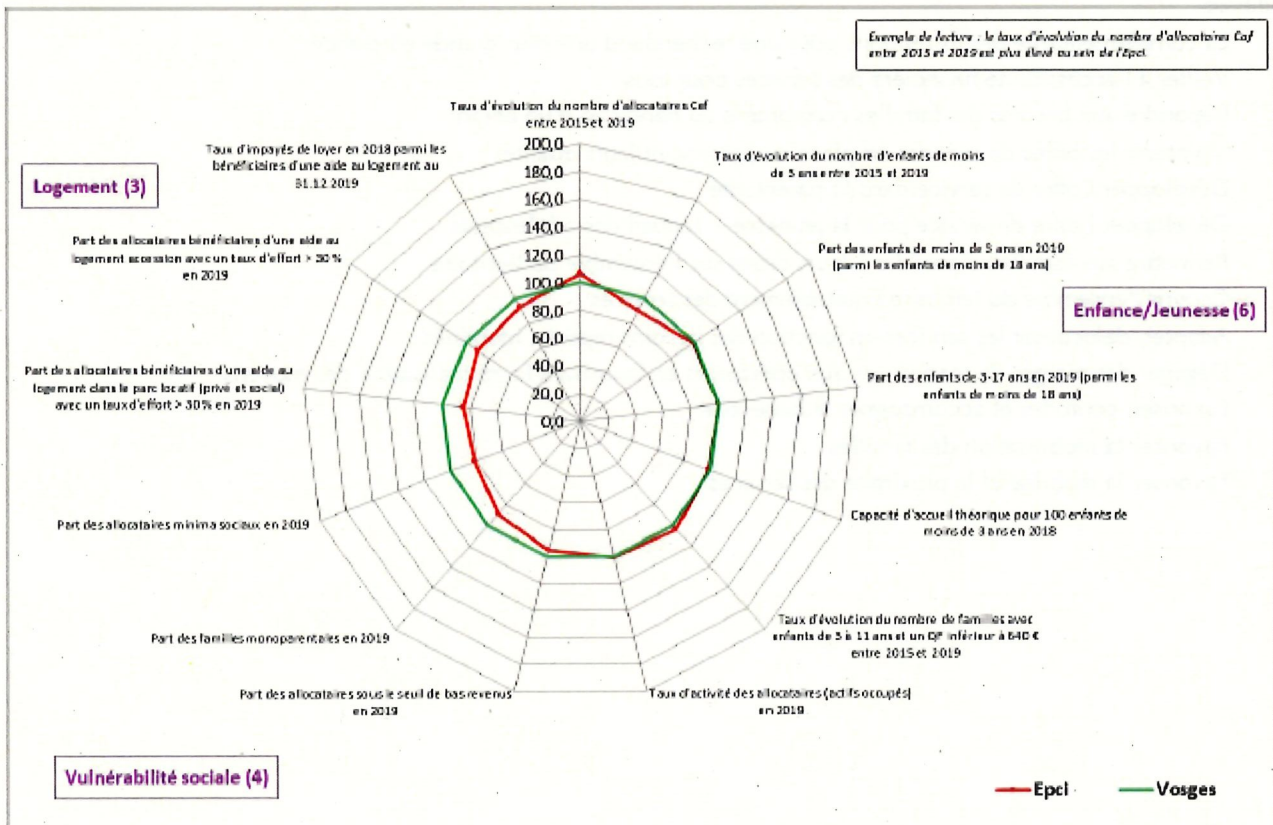




## Fiche n°13



### Diagramme en étoile



#### Cadrage

L'objectif, à partir d'indicateurs, est de permettre aux Caf d'analyser et de comparer la vulnérabilité de leurs territoires à l'aide d'une représentation graphique de type diagramme en étoile.

Un territoire vulnérable est défini comme étant plus en difficulté par rapport aux autres territoires, en fonction d'indicateurs élaborés au regard des domaines d'intervention de la Caf.

#### Les indicateurs de vulnérabilité

#### Méthodologie

Afin de représenter les indicateurs choisis sur un diagramme en étoile, une méthode de valorisation a été définie.

Il a été choisi de centrer (enlever la moyenne) les valeurs de chaque indicateur et de les réduire (diviser par l'écart type). La moyenne est retirée afin d'avoir toutes les données centrées sur le même point : zéro et de pouvoir les comparer (si la valeur est supérieure à zéro, alors le territoire est plus en difficulté que l'ensemble des territoires). Le fait de les réduire permet de diminuer la dispersion (impact des valeurs très fortes ou très faibles).

Le fait de les centrer et de les réduire permet de comparer des variables qui n'ont pas la même unité de valeur.

#### Données / Indicateurs

Les indicateurs de vulnérabilité ont été définis.



**Enfance/jeunesse**

Taux d'évolution du nombre de familles CAF : Evolution du nombre de familles Caf (allocataires avec enfant(s) à charge au sens de la législation familiale) entre le 31.12.2015 et le 31.12.2019.

Taux d'évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans : Evolution de la jeunesse du territoire entre le 31.12.2015 et le 31.12.2019. Cet indicateur calcule le taux d'évolution du nombre d'enfant(s) Caf de moins de 3 ans entre le 31.12.2015 et le 31.12.2019.

Part des enfants de moins de 3 ans en 2018 : Pourcentage des enfant(s) de moins de 3 ans parmi l'ensemble des enfants à charge Caf 31.12.2019.

Part des enfants de 3-17 ans en 2018 : Pourcentage des enfant(s) de 3-17 ans parmi l'ensemble des enfants à charge Caf 31.12.2019.

Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2018 : (nombre de places offertes par les assistants maternels au 31.12.2017 + nombre de places offertes en structures d'accueil agréées pour les moins de 3 ans en 2017 + nombre de places offertes par les assistants maternels au 31.12.2017 + nombre d'enfants bénéficiaires d'un CMG structure au 31.12.2017 + nombre d'enfants bénéficiaires d'un CMG domicile au 31.12.2017 + nombre d'enfants bénéficiaires micro crèche PAJE au 31.12.2017 ) / Nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31.12.2017.

Remarque : Pour la représentation graphique de cet indicateur, le signe des valeurs centrées réduites a été inversé : plus le niveau de couverture de l'accueil des moins de 3 ans est élevé, moins le territoire est vulnérable.

Taux d'évolution du nombre de familles avec enfants de 3 à 11 ans avec un QF inférieur à 640 € entre 2015 et 2019 : Evolution de la jeunesse du territoire entre le 31.12.2015 et le 31.12.2019 en lien avec la tarification des ALSH. Cet indicateur calcule le taux d'évolution du nombre de famille d'enfant(s) Caf de 3-17 ans avec un quotient familial inférieur à 640 € entre le 31.12.2015 et le 31.12.2019.

**Vulnérabilité sociale**

Taux d'activité Caf : Population allocataire active occupée (hommes et femmes, allocataires et conjoints) rapportée à la population des allocataires et conjoints au 31.12.2019.

Remarque : Pour la représentation graphique de cet indicateur, le signe des valeurs centrées réduites a été inversé : plus le taux d'activité Caf est élevé, moins le territoire est vulnérable.

Part des allocataires sous le seuil de bas revenus : Part des allocataires appartenant à la population de référence (ensemble des allocataires hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires d'AAH en maison d'accueil spécialisée) pour lesquels le Revenu par Unité de Consommation est inférieur au seuil de bas revenus (= 60 % de la médiane du RUC) au 31.12.2019.

Part des familles monoparentales : Pourcentage de familles monoparentales parmi les familles allocataires Caf au 31.12.2019.

Part des allocataires minima sociaux en 2019 : Nombre d'allocataires bénéficiaires de minima sociaux au 31.12.2019 rapporté au nombre total d'allocataires.

**Logement**

Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif (privé et social) ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 30 % : Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif privé ou social dans le champ du taux d'effort, avec un taux d'effort supérieur ou égal à 30 % au 31.12.2019.

Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement accession ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 30 % : Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement accession dans le champ du taux d'effort, avec un taux d'effort supérieur ou égal à 30 % au 31.12.2019.

Taux d'impayés de loyer : Nombre d'impayés de loyer recensé sur 2019 rapporté au nombre de bénéficiaires d'une aide au logement au 31.12.2019.









A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.





## Annexe 2

# Liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires





**Liste des équipements et des services soutenus par  
les collectivités locales signataires**

**Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges**

<b>RPE</b>	Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges 8 Rue de la Favée 88160 FRESSE SUR MOSELLE
------------	--

**Commune de Bussang**

<b>ALSH</b>	Commune de Bussang 2 Place de la Mairie 88540 BUSSANG
-------------	---

**Commune de Le Thillot**

<b>ALSH</b>	Commune de Le Thillot 1 Place de Lattre de Tassigny 88160 LE THILLOT
<b>EAJE</b>	Centre Communal d'Action Sociale 1 Place de Lattre de Tassigny 88160 LE THILLOT

**Commune de Rupt Sur Moselle**

<b>ALSH</b>	Commune de Rupt sur Moselle 10 Rue de l'Eglise 88360 RUPT SUR MOSELLE
<b>EAJE</b>	Association Les Gros Câlins 8 Rue de l'Eglise 88360 RUPT SUR MOSELLE

**Commune de Le Ménil**

<b>ALSH</b>	Commune de Le Ménil 50 Grande Rue 88160 LE MENIL
-------------	--





Annexe 3

Schéma de  
développement partagé





# AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

## Axe 1 : Recenser et communiquer les offres de services

Objectif 1 : Piloter la Convention Territoriale Globale sur l'ensemble du territoire

Diagnostic initial	Public cible
Identification d'un fort besoin de coordination, de mise en réseau des acteurs sur le territoire dans les différentes thématiques.	L'ensemble des acteurs du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
Identifier une personne ressource chargée de coopération sur le territoire communautaire pour piloter la réalisation du schéma de développement de la convention et la mise en œuvre des objectifs fixés.	<u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg <u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du ou des chargés de coopération Ctg et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles)
	Jalons posés / Echéances de réalisation
	31 décembre 2021
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges : Chargé(s) de coopération Ctg	Désignation du chargé de coopération communautaire
Signataires sollicités - expertise	
Caf Conseil Départemental Msa Lorraine	
Partenaires sollicités / associés - expertise	
L'ensemble des acteurs du territoire	



Moyens mobilisables financiers / matériels	Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact
<p><u>Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges</u> : temps de travail libéré du chargé de coopération Ctg, du service communication, mise à disposition de salle, de matériel, frais engagés en prestations extérieures.</p> <p><u>Communes de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges</u> : temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>Caf</u> : appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale et du chargé de conseil et de développement, référents thématiques des Pôles Parentalité-Animation de la Vie Sociale-Ados et Petite Enfance-Jeunesse. Bonus Territoire Coopération Ctg.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités</p> <p><u>Msa Lorraine</u> : temps d'expertise de la professionnelle du territoire</p>	<p>Indicateurs recensés dans le référentiel missions du chargé de coopération Ctg</p> <p>Mise en place d'outils de pilotage – d'évaluation des objectifs du schéma de développement</p>



# AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

## Axe 1 : Recenser et communiquer les offres de services

Objectif 2 : Penser un schéma de développement répondant aux besoins identifiés sur le territoire communautaire

Diagnostic initial	Public cible
Les données froides recueillies (donnée démographie, allocataire et structure familiale, pauvreté-précarité, logement, emploi, scolarité et prestations familiales), ainsi que les données partagées du diagnostic sur les thématiques de la parentalité, l'enfance-jeunesse, animation de la vie sociale et l'accès aux droits, nous conduisent à élaborer un schéma de développement qui répond aux besoins identifiés.	Les partenaires thématiques de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle
S'appuyer sur la fiche synthèse du diagnostic et des questions à approfondir pour proposer des fiches actions qui répondent aux besoins identifiés dans les thématiques de la Branche Famille en adéquation avec le Schéma Départemental des Services aux Familles	<u>Politique</u> : Comité de pilotage Ctg <u>Opérationnelle</u> : Comité technique Ctg constitué du chargé de coopération communautaire, des chargés de coopération territorialisés et de l'ensemble des partenaires (élus, acteurs de terrain)
	Jalons posés / Echéances de réalisation
	31 décembre 2022



Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges : Chargé de coopération communautaire Ctg Communes de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges : les chargés de coopération Ctg</p>	<p>Elaboration d'un schéma de développement</p>
<p>Signataires sollicités - expertise</p>	
<p>Caf Conseil Départemental Msa</p>	
<p>Partenaires sollicités / associés - expertise</p>	
<p>Les acteurs du territoire</p>	
<p>Moyens mobilisables financiers / matériels</p>	<p>Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact</p>
<p><u>Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges</u>: temps de travail libéré du chargé de coopération communautaire Ctg, mise à disposition de salle, de matériel. <u>Communes de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges</u>: temps de travail libéré des chargés de coopération territorialisés, temps de travail libéré des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel. <u>Caf</u>: appui technique et expertise des chargés d'intervention sociale, des chargés de conseil et de développement, référents thématiques des Pôles Parentalité - Animation de la Vie Sociale-Ados et Petite Enfance-Jeunesse. <u>Conseil Départemental</u>: temps d'expertise des professionnels médico sociaux du Pôle Développement des Solidarités. <u>MSA</u>: temps d'expertise des professionnels.</p>	<p>Effectivité de la réalisation du schéma de développement Nombre de fiches actions proposées Nombre de thématiques de la Branche Famille couvertes</p>





## Annexe 4

# Evaluation de la démarche





## Evaluation Fiche Action

Ambition : Chargé de coopération responsable de l'action :

Axe : Jalons posés / Echéance de réalisation prévue :

Objectif :

	Synthèse de l'évaluation qualitative et quantitative			
	2022	2023	2024	2025
Objectifs opérationnels				
Acteurs mobilisés				
Résultats attendus				
Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact				
Moyens financiers/ matériels mobilisés				
Voir Annexe				











## Evaluation annuelle de l'intervention du chargé de coopération Ctg

### (Référentiel emploi de la Cnaf)

Définition	<ul style="list-style-type: none"><li>• Met en œuvre les orientations stratégiques de la Collectivité Locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire.</li><li>• Participe au pilotage et à la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions des politiques publiques sur le territoire.</li><li>• Accompagne les prises de décision en s'appuyant sur les orientations stratégiques, les contraintes budgétaires et les enjeux locaux du territoire pour construire des dispositifs adaptés aux besoins de la population.</li></ul>
Contexte	<ul style="list-style-type: none"><li>• Evolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes de fonctionnement : développement durable, démocratie locale participative.</li><li>• Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires, dans une logique de coopération.</li><li>• Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires : déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques du Schéma Départemental de Services aux Familles (SDSF) dans les Conventions Territoriales Globales (CTG), contrats territoriaux, appels à projet...</li><li>• Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité : travail en réseau, travail coopératif en ligne...</li></ul>
Attendus	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Conduite des diagnostics territoriaux avec une attention particulière sur les thématiques d'inclusion des enfants issus de familles défavorisées et/ou porteurs de handicap.....</b></li><li>- <b>Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Etablir un état des lieux des dispositifs et des acteurs du territoire</li><li>- Identifier des pistes d'amélioration, de maintien et/ou de développement des offres</li><li>- Accompagner les porteurs de projet dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets (méthodologie, recherche de financement...)</li><li>- Repérer et proposer les leviers d'intervention de la Collectivité</li></ul></li></ul>



<p>Attendus (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial, dans les domaines de la petite enfance, de l'offre de loisirs, de l'autonomie des jeunes</li> <li>- Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité, dans une dimension individuelle comme collective</li> <li>- Favoriser le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale</li> <li>- Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services, en s'appuyant sur le réseau des partenaires présents sur le territoire</li> </ul> </li> <li>- <b>Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les acteurs locaux</li> <li>- Organiser et animer des comités techniques et de pilotage</li> <li>- Organiser l'information des partenaires sur les dispositifs de la Collectivité</li> </ul> </li> <li>- <b>Organisation et animation de la relation avec la population</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'expression des habitants</li> <li>- Valoriser la participation des habitants</li> <li>- Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe</li> </ul> </li> <li>- <b>Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées</li> <li>- Conduire des analyses statistiques, qualitatives et quantitatives et des dispositifs d'évaluation</li> <li>- Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation</li> </ul> </li> </ul>
-----------------------------	--



<p>Activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite enfance, enfance- jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »</b></li> <li>▪ Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (CTG) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage</li> <li>▪ Traduire les orientations politiques en plan d'actions</li> <li>▪ Elaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire</li> <li>▪ Mettre en œuvre les outils d'évaluation des dispositifs</li> </ul> </li> <li>- <b>Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer les demandes et les besoins des familles</li> <li>- Animer et/ou suivre les commissions d'admission</li> </ul> </li> <li>- <b>Animer la mise en réseau des acteurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier et mobiliser les partenaires</li> <li>▪ Développer des actions transversales avec les différents services de la Collectivité et les acteurs de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale.</li> </ul> </li> <li>- <b>Organiser et animer la relation avec la population</b></li> </ul>
<p>Compétences/ Connaissances/ Savoirs généraux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance des politiques publiques, de leurs cadres réglementaires et des procédures de fonctionnement des Collectivités</li> <li>• Méthodologie de projet : diagnostic, mise en œuvre, financement, évaluation</li> <li>• Techniques d'animation de réunions, de réseaux...</li> </ul>
<p>Savoirs être</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autonomie</li> <li>• Aisance relationnelle</li> </ul>
<p>Cadre d'emploi</p>	<p>Niveau BAC + 2 / BAC + 3 ou justifiant d'une solide expérience dans le domaine de l'animation territoriale: Educateurs territoriaux de jeunes enfants, animateurs territoriaux, cadres territoriaux du social et de la santé...</p>



Evaluation Qualitative	
---------------------------	--





## Annexe 5

---

# Liste des membres des instances de collaboration





Les membres du **Comité de Pilotage** de la Ctg sont arrêtés comme suit :

Pour la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges

- Monsieur Dominique PEDUZZI, Président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges
- Monsieur Charles-Henri LAMBOLEZ, Directeur Général des Services
- Le Chargé de coopération Ctg

Pour les Communes de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges émergeant au Contrat Enfance Jeunesse / Bonus Territoires

- Monsieur Dominique PEDUZZI, Maire de Fresse Sur Moselle
- Monsieur Jean-François VIRY, Maire de Le Ménil
- Monsieur Michel MOUROT, Maire de Le Thillot
- Monsieur André DEMANGE, Maire de Ramonchamp
- Monsieur Stéphane TRAMZAL, Maire de Rupt Sur Moselle
- Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire de Saint Maurice Sur Moselle

Pour les autres Communes de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges

- Monsieur Bachir AID, Maire de Bussang
- Monsieur Etienne COLIN, Maire de Ferdrupt

Pour la Caisse d'Allocations Familiales

- Un représentant de la Direction et/ou le Responsable du Service Action sociale
- Madame Sandra GOUGET, Responsable du Territoire Hautes-Vosges Moselle et Vallons

Pour le Conseil Départemental des Vosges

- Monsieur Stéphane MARTIN, le Directeur de l'Enfance et de la Famille ou son représentant
- Madame Hélène THIRIAT-DELON, Médecin Départemental de la Protection Maternelle et Infantile ou son représentant
- Madame Elisabeth GARDEUX, Responsable de la MSVS de Bruyères-Rambervillers

Pour la Mutuelle Sociale Agricole Lorraine

- Monsieur Didier LEDUC, Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale et de la Communication
- Madame Elisabeth COSTER, Responsable du Service de l'Action Sanitaire et Sociale
- Madame Mélanie GOBERT, Responsable de l'Equipe des Travailleurs Sociaux



Les membres du **Comité Technique** de la Ctg sont arrêtés comme suit et sont mobilisés en fonction des thématiques abordées :

Pour la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges

- Monsieur Charles - Henri LAMBOLEZ, Directeur Général des Services
- Le Chargé de coopération Ctg

Pour les Communes de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges

- Madame Sonia COSTA FIGUEIREDO, élue de la Commune de Bussang
- Madame Fabienne SCHOTT, élue de la Commune de Ferdrupt
- Madame Lucrèce KUNZE, élue de la Commune de Fresse Sur Moselle
- Madame Martine GROSJEAN, élue de la Commune de Le Ménil
- Madame Brigitte JEANPIERRE, élue Communautaire et élue de la Commune de Le Thillot
- Madame Pamela MAURICE, agent de la Commune de Ramonchamp
- Madame Gisèle VIGNERON, élue de la Commune de Rupt Sur Moselle
- Madame Isabelle POINSOT, élue de la Commune de Saint Maurice Sur Moselle

Pour la Caisse d'Allocations Familiales

- Madame Sandra GOUGET, Responsable du Territoire Hautes-Vosges Moselle et Vallons
- Madame Lise CLAUDEL, Chargé de Conseil et de Développement
- Madame Rosa NASIADKA, Chargée d'Intervention Sociale

Pour le Conseil Départemental des Vosges

- Madame Elisabeth GARDEUX, Responsable de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale ou son représentant

Pour la Mutualité Sociale Agricole Lorraine

Madame Muriel MERCIER, travailleur social de secteur

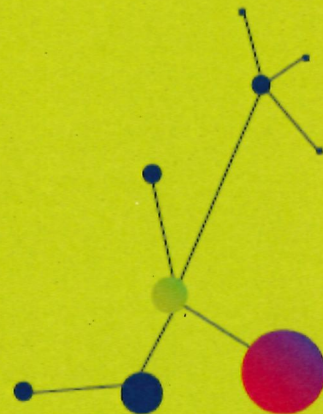




Annexe 6

---

**Annuaire de correspondance**





## Caf des Vosges

NOM	Prénom	Titre	Email	Tel
VILLECHENOUX	Nadine	Directrice Adjointe en charge de l'Action Sociale et Ressources Humaines	<a href="mailto:nadine.villechenoux@Cafepinal.cnafmail.fr">nadine.villechenoux@Cafepinal.cnafmail.fr</a>	03 29 68 88 32
JOB	Chantal	Responsable du service Action Sociale	<a href="mailto:chantal.job@Cafepinal.cnafmail.fr">chantal.job@Cafepinal.cnafmail.fr</a>	03 29 68 52 00
GOUGET	Sandra	Responsable Territoire Hautes-Vosges Moselle et Vallons	<a href="mailto:sandra.gouget@Cafepinal.cnafmail.fr">sandra.gouget@Cafepinal.cnafmail.fr</a>	03 29 68 88 29
NASIADKA	Rosa	Chargée d'intervention sociale	<a href="mailto:rosa.nasiadka@Cafepinal.cnafmail.fr">rosa.nasiadka@Cafepinal.cnafmail.fr</a>	03 29 68 88 45
CLAUDEL	Lise	Chargée de conseil et développement	<a href="mailto:lise.claudel@Cafepinal.cnafmail.fr">lise.claudel@Cafepinal.cnafmail.fr</a>	03 29 68 87 99

## Conseil Départemental

NOM	Prénom	Titre	Email	Tel
MARTIN	Stéphane	Directeur de l'Enfance et de la Famille	<a href="mailto:smartin2@vosges.fr">smartin2@vosges.fr</a>	06 29 94 29 32
GARDEUX	Elisabeth	Responsable MSVS	<a href="mailto:egardeux@vosges.fr">egardeux@vosges.fr</a>	03 29 24 98 70
THIRIAT - DELON	Hélène	Médecin Départemental de la Pmi	<a href="mailto:hthiriat-delon@vosges.fr">hthiriat-delon@vosges.fr</a>	03 29 29 88 42

## Mutualité Sociale Agricole Lorraine

NOM	Prénom	Titre	Email	Tel
LEDUC	Didier	Directeur de l'action sanitaire et sociale et de la communication	<a href="mailto:didier.leduc@lorraine.msa.fr">didier.leduc@lorraine.msa.fr</a>	03 83 50 35 68
COSTER	Elisabeth	Responsable du service de l'action sanitaire et sociale	<a href="mailto:coster.elisabeth@lorraine.msa.fr">coster.elisabeth@lorraine.msa.fr</a>	03 83 50 35 19
GOBERT	Mélanie	Responsable de l'équipe des travailleurs sociaux	<a href="mailto:gobert.melanie@lorraine.msa.fr">gobert.melanie@lorraine.msa.fr</a>	07 85 36 42 11
MERCIER	Muriel	Travailleur social de secteur	<a href="mailto:muriel.mercier@lorraine.msa.fr">muriel.mercier@lorraine.msa.fr</a>	03 29 62 04 90

## Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges

NOM	Prénom	Titre	Email	Tel
PEDUZZI	Dominique	Président de la Communauté de Commune	<a href="mailto:ccbhv@cc-ballonsdeshautesvosges.fr">ccbhv@cc-ballonsdeshautesvosges.fr</a>	03 29 62 05 02
LAMBOLEZ	Charles-Henri	Directeur Général des services	<a href="mailto:dgs@cc-ballonsdeshautesvosges.fr">dgs@cc-ballonsdeshautesvosges.fr</a>	03 29 62 15 67
		Chargé de coopération CTG		

## Les Communes de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges

NOM	Prénom	Titre	Email	Tel
AID	Bachir	Maire de la Commune de Bussang	<a href="mailto:mairie@bussang.fr">mairie@bussang.fr</a>	03 29 61 50 05
COSTA FIGUEIREDO	Sonia	Elue de la Commune de Bussang	<a href="mailto:sonia88540@gmail.com">sonia88540@gmail.com</a>	03 29 61 50 05
COLIN	Etienne	Maire de la Commune de Ferdrupt	<a href="mailto:commune.ferdrupt@wanadoo.fr">commune.ferdrupt@wanadoo.fr</a>	03 29 25 03 55
SCHOTT	Fabienne	Elue de la Commune de Ferdrupt	<a href="mailto:laurent.schott4@wanadoo.fr">laurent.schott4@wanadoo.fr</a>	03 29 25 03 55
PEDUZZI	Dominique	Maire de la Commune de Fresse Sur Moselle	<a href="mailto:mairie@fressesurmoselle.fr">mairie@fressesurmoselle.fr</a>	03 29 25 02 17



### Les Communes de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges (suite)

NOM	Prénom	Titre	Email	Tel
KUNZE	Lucrèce	Elue de la Commune de Fresse Sur Moselle	<a href="mailto:lk-mairie@fressesurmoselle.fr">lk-mairie@fressesurmoselle.fr</a>	03 29 25 02 17
VIRY	Jean-François	Maire de la Commune de Le Ménil	<a href="mailto:commune-le-menil@wanadoo.fr">commune-le-menil@wanadoo.fr</a>	03 29 25 02 44
GROSJEAN	Martine	Elue de la Commune de Le Ménil	<a href="mailto:m-grosjean@orange.fr">m-grosjean@orange.fr</a>	03 29 25 02 44
MOUROT	Michel	Maire de Le Thillot	<a href="mailto:mairie.thillot@lethillot88.fr">mairie.thillot@lethillot88.fr</a>	03 29 25 00 59
JEANPIERRE	Brigitte	Elue de la Commune de Le Thillot	<a href="mailto:brigitte.jeanpierre@akeonet.com">brigitte.jeanpierre@akeonet.com</a>	03 29 25 00 59
DEMANGE	André	Maire de Ramonchamp	<a href="mailto:accueil@ramonchamp.fr">accueil@ramonchamp.fr</a>	03 29 25 01 73
MAURICE	Pamela	Agent de la Commune de Ramonchamp	<a href="mailto:compta@ramonchamp.fr">compta@ramonchamp.fr</a>	03 29 25 01 73
TRAMZAL	Stéphane	Maire de Rupt Sur Moselle	<a href="mailto:mairie@ruptsurmoselle.fr">mairie@ruptsurmoselle.fr</a>	03 29 24 34 09
VIGNERON	Gisèle	Elue de la Commune de Rupt Sur Moselle	<a href="mailto:giselevigneron@orange.fr">giselevigneron@orange.fr</a>	03 29 24 34 09
RIGOLLET	Thierry	Maire de Saint Maurice Sur Moselle	<a href="mailto:mairie.stmaurice.sur.moselle@wanadoo.fr">mairie.stmaurice.sur.moselle@wanadoo.fr</a>	03 29 25 11 21
POINSOT	Isabelle	Elue de la Commune de Saint Maurice Sur Moselle	<a href="mailto:isabelle.poinsot@orange.fr">isabelle.poinsot@orange.fr</a>	03 29 25 11 21



## Annexe 7 : Délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Vosges

Direction de l'Enfance et de la Famille  
Vice-présidence en charge de l'Enfance, de la Famille et de  
l'Autonomie

**2** RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Extrait des délibérations

**Commission permanente  
du Conseil départemental des Vosges  
Réunion du lundi 13 décembre 2021**

### **Conventions territoriales globales de services aux familles**

#### **Éléments contextuels liés au « Plan Vosges Ambitions 2021 »**

- enjeu : la qualité de vie des Vosgiens ;
- thématique : renforcer la prévention et développer la qualité de prise en charge des situations d'enfants dans une logique de parcours ;
- action : soutenir la parentalité ;
- objectif visé par la collectivité : coordonner les dispositifs et les différents acteurs pour améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale.

#### **Proposition soumise à l'approbation de la Commission permanente**

Les conventions territoriales globales (CTG) s'inscrivent dans une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Elles sont conclues avec les partenaires que sont le Département des Vosges, la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Vosges, la Mutualité sociale agricole (MSA) de Lorraine et les Communautés de commune concernées.

Les présentes conventions visent à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire. Elles ont pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et optimiser l'offre des services existante par une mobilisation des cofinancements ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.



Sont proposées à la signature en 2021 :

- les CTG initiales séquencées, conclues pour un an, de :
  - la Communauté de communes de Bruyères - Vallons des Vosges ;
  - la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien ;
  - la Communauté de communes de Mirecourt Dompain ;
  - la Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges ;
  
- les CTG initiales cibles, conclues pour 4 ans :
  - la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;
  - la Communauté de communes de la Région de Rambervillers ;
  - la Communauté de communes Terre d'eau ;
  
- les avenants aux CTG :
  - la Communauté d'agglomération d'Epinal ;
  - la Communauté de communes des Hautes Vosges ;
  - la Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales.

### **Décision de la Commission permanente**

Vu le rapport n° 2 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide, à l'unanimité, de :

- m'autoriser à signer les conventions territoriales globales de services aux familles initiales conclues pour un an, jointes en annexe, avec les Communautés de communes de Bruyères Vallons des Vosges, de l'Ouest Vosgien, de Mirecourt Dompain et des Ballons des Hautes-Vosges ;
- m'autoriser à signer les conventions territoriales globales de services aux familles cibles conclues pour quatre ans, jointes en annexe, avec la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, les Communautés de communes de la Région de Rambervillers et Terre d'Eau ;
- les avenants aux conventions territoriales globales de services aux familles, joints en annexe, avec la Communauté d'agglomération d'Epinal, les Communautés de communes des Hautes-Vosges et de la Porte des Vosges Méridionales.

N'ont pris part ni au débat ni au vote : Madame BABOUHOT, Monsieur LECLERC, Madame LOUIS , Monsieur PEDUZZI.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 13 décembre 2021, depuis réception en Préfecture des Vosges le 13 décembre 2021 (référence technique : 088-22880001700011-20211213-28014-DE-1-1) et affichage ou notification le 13 décembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.



**Annexe 8 : Délibération**  
**du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale Plénier Lorraine**

Extrait PV CPASS du 16/04/2021  
CGT



**COMPTE-RENDU**  
**COMITÉ PARITAIRE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE PLÉNIER LORRAINE**

**Réunion Teams du vendredi 16 avril 2021 à 14h00**

**Participaient à cette réunion :**

Laurent ANDRE Jean-Baptiste DUPIEUX Nathalie GAND Nadine HENRY Bernard HELLUY Philippe JAMIN Emeric MENUISIER Isabelle PERRY	Bernard SCHMITT Dominique STRUB Pierre SYLVESTRE Christian THEVET Roger THIRION Nathalie THOMAS Jean-Luc VANDEVELDE
---	---

**Excusés :**

Mathieu BOUDINET Katia DREYER Frédéric MAILLARD	Benjamin POMBO Olivier ROUSSELLE
---	-------------------------------------

**Participaient également à la réunion :**

Gilles CHANDUMONT Elisabeth COSTER	Mélanie GOBERT Didier LEDUC
---------------------------------------	--------------------------------

☆☆☆☆  
☆☆



## VIII) Projets sur les territoires

### Partenariat Collectivités territoriales/CAF/MSA dans le cadre des Conventions territoriales globales

Lors de la présentation faite en Conseil d'administration, des territoires ruraux concernés par le renouvellement des Conventions territoriales globales (CTG) et pour lesquels la participation de la MSA Lorraine est souhaitée, une erreur s'est glissée concernant la communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges, dont le siège est situé à Le Thillot et non Gérardmer.

Communautés de communes Moselle	Communautés de communes Vosges
Pays Phalsbourg	Bruyères Vallons des Vosges
Haut Chemin Pays de Pange	Région de Rambervillers
Arc Mosellan (Buding)	Terre d'eau (Bulgnéville, Vittel, Contrexeville)
Pays de Bitche	Ouest Vosgien (Neufchâteau)
Saulnois	Mirecourt-Dompaire
District Urbain Faulquemont	Ballons des Hautes-Vosges (Le Thillot)
Communauté d'agglomération St Avold Synergie	Communauté d'agglomération de St Dié
Sarrebourg Moselle Sud	

### Les membres du CPASS valident la liste actualisée des territoires d'engagement de la MSA Lorraine.

Dans de nombreux territoires, les travaux ont été engagés et notamment la phase de diagnostic (avec la participation des travailleurs sociaux des secteurs concernés) qui serviront à définir les orientations en matière de services aux familles.

En fonction des projets qui émergeront, la question de l'engagement financier de la MSA Lorraine se posera à travers les dispositifs « Charte territoriale avec les familles » et/ou « Grandir en milieu rural ».

Concernant la communauté de communes de l'Arc Mosellan, une rencontre a eu lieu avec son président, Monsieur Spet, la Caf et la MSA.

A cette occasion, Monsieur Spet a exprimé des besoins particuliers vis-à-vis de la MSA, notamment sur le mal être des agriculteurs de son territoire et sur l'accès aux soins.

Par ailleurs, la représentation politique de la MSA Lorraine dans les instances locales reste à définir et à organiser, en lien avec la structuration des échelons locaux.



Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 17h50.

Vandœuvre-lès-Nancy, le 27 avril 2021

Le Président

Le secrétaire

Bernard SCHMITT

Didier LEDUC





## **Annexe 9 : Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes**

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 08/12/2021 à 13h09  
Référence de l'AR : 088-200033868-20211122-DEL062021-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT  
DES VOSGES  
ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL  
CANTON  
LE THILLOT



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

#### **SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021**

Date convocation :  
13/07/2021  
Nombre de membres  
dont le conseil  
communautaire doit être  
composé : 29  
Nombre de conseillers en  
exercice : 29  
Nombre de conseillers  
qui assistent à la  
séance : 24

L'an deux mille vingt et un, le 22 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, 10 rue du Général DE GAULLE, 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Marie-Claude DUBOIS, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Monsieur Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Danielle SCHMERBER, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Madame Brigitte JEANPIERRE donne pouvoir à Madame Marie-Claude DUBOIS

Madame Anita LUTRINGER donne pouvoir à Monsieur Bachir AÏD

Monsieur Michel MOUROT donne pouvoir à Madame Isabelle CANONACO

Monsieur Eric Colle donne pouvoir à Monsieur Jean Louis DEMANGE

M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Etienne COLIN

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

#### **INTERCOMMUNALITE ( 5.7)**



✓ **DEL.06/2021 : Convention Territoriale Globale - CAF-  
CCBHV**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire et apporte de fait, de la lisibilité territoriale à la politique familiale d'un territoire et favorise le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la CAF des Vosges, la Communauté de Communes et les communes du territoire.

Le dispositif « Bonus Territoire » adossé à la CTG apporte un soutien financier complémentaire à la Prestation de Service, aux équipements soutenus financièrement par une collectivité, à condition que le territoire soit engagé dans une CTG. Il s'applique aux collectivités signataires d'un CEJ arrivé à échéance.

Le conseil communautaire doit autoriser Monsieur le Président à signer la CTG séquencée sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 intégrant le versement des bonus territoire le cas échéant, et tous les documents et avenants s'y rapportant.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

**ADOpte** la Convention Territoriale Globalisé (CTG) entre la CCBHV et la CAF des Vosges.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2021.12.08 12:58:24 +0100  
Ref.20211206\_144008\_1-2-0  
Signature numérique  
le Président



DOMINIQUE PEDUZZI